

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

Nouvelle Série

Vol.

XIV.

ch. rec.

L'AGRICULTEUR

— (ici-devant) —

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

CHAMBRE D'AGRICULTURE

DE

BAS-CANADA

Septembre. 1861. No. 1.

2. J. 2
1. 13. 9

9. 10. 1

4. 9. 92

Le Sol, c'est la Patrie ; améliorer
l'un c'est servir l'autre.

MONTREAL

Imprimé et Publié par de MONTIGNY & Cie., 18, Rue Ste Gabriel.

ABONNEMENT
EN DOLLAR PAR ANNEE, PAYABLE D'AVANCE.

AVIS.

Nous expédions à tous nos abonnés ce premier numéro du XIV^e volume de l'*Agriculteur* que nous avons considérablement augmenté et amélioré, et nous prions tous ceux qui ne nous ont pas encore payé leur abonnement pour l'année écoulée de nous en faire parvenir le montant (\$1.00) dans le cours de ce mois. Ceux qui voudront continuer de recevoir le journal, sont priés de nous faire tenir une Piastre, prix actuel de la souscription, par le retour de la malle, ou nous renvoyer ce premier Numéro, sans quoi ils seront considérés comme souscripteurs.

↳ Toute lettre concernant l'abonnement ou les annonces doit être adressée à DEMONTIGNY & CIE., (affranchie.)

↳ Annonces 10 cents par lignes, publiée dans les deux langues. Adresses d'affaires, \$5 par an.

↳ Abonnement UN DOLLAR par an, payable d'avance. Tout abonnement doit dater du 1er Septembre.

↳ On ne souscrit pas pour moins d'un an. — Pour discontinuer d'être souscripteur il faut donner un mois d'avis avant l'échéance.

PRIX DU MARCHÉ DE MONTRÉAL.

FARINE.				VIANDES (Suite)	
	\$ c.	\$ c.		\$ c.	\$ c.
Farine par quintal.....	2 60	à 2 70	Lard do	0 09	à 0 12
Farine d'avoine do	1 65	à 1 70	Mouton par quartier.....	0 08	à 0 12
Blé-d'Inde do	1 50	à 1 55	Agneau do	0 40	à 0 80
	GRAINS.		Bœuf par 100 livres.....	4 00	à 6 00
Blé, par minot.....	0 00	à 0 00	Lard frais, do	6 50	à 7 00
Orge, do	0 40	à 0 00		PRODUIT DE LAITERIE.	
Pois, do	0 65	à 0 70	Beurre frais par livre.....	0 20	à 0 25
Avoine, do	0 56	à 0 60	Beurre salé do	0 12	à 0 14
Sarasin, do	0 30	à 0 36	Fromage	0 00	à 0 00
Blé d'Inde do	0 50	à 0 60		VEGETAUX.	
Seigle, do	0 00	à 0 00	Fèves Amé. par minot.....	0 60	à 0 00
Lin, do	0 00	à 0 00	Fèves Can. do	1 50	à 1 30
Mil, do	0 00	à 0 00	Patates par poche.....	0 65	à 0 70
	VOLAILLES ET GIBIER.		Navets do	0 00	à 0 00
Dindes vieux, par couple.....	1 50	à 1 60	Oignons par tresse.....	0 00	à 0 00
Do jeunes do	0 00	à 0 00		SUCRE ET MIEL.	
Oies do	0 90	à 1 00	Sucre d'érable par livre....	0 09	à 0 10
Canards do	0 46	à 0 50	Miel do	0 00	à 0 00
Do sauvages do	0 46	à 0 50		DIVERS.	
Volailles do	0 46	à 0 50	Saindoux	0 14	à 0 16
Poulets do	0 30	à 0 35	Œufs frais par douzaine....	0 12	à 0 14
Pigeons sauvages par doz.....	0 90	à 1 00	Plie, par livre	0 00	à 0 00
Perdrix do	0 90	à 1 00	Morue fraîche par livre....	0 07	à 0 0
Lièvres do	0 00	à 0 00	Pommes par quart.....	3 00	à 3 50
	VIANDES.		Oranges par boîte.....	0 00	à 0 00
Bœuf par livre.....	0 7	à 0 8			

CHRONIQUE AGRICOLE—SEPTEMBRE 1861.

SOMMAIRE—Notre journal et son extension—La Chambre d'agriculture et ses suppressions—La mouche ;—Insectes nouveaux non définis—Nouvelles générales des récoltes—La guerre américaine par rapport à l'agriculture—La colonisation.

Ce numéro nouveau ouvre une nouvelle campagne et un nouveau volume. Nous avons dit dans notre dernière chronique, qui clôt le volume de 1860-61, que nous n'épargnerions rien pour ajouter à ce journal des changements utiles à l'agriculture, dont le progrès, dans la mesure et les conditions du possible, sera l'objet ferme et constant de nos poursuites. Nos lecteurs remarqueront que dès aujourd'hui nous appliquons notre promesse ; nous ajoutons 14 pages et donnons ainsi 40 pages au lieu de 24 à notre feuille. Nous ne bornons pas à cela nos premiers sacrifices ; nous y ajoutons celui-ci :

“ Tous ceux qui s'abonneront au *Journal l'Agriculteur*, publication indispensable aux cultivateurs qui désirent le progrès, pour eux et pour le pays, recevront gratuitement UN VOLUME DE 432 PAGES, soit en français, soit en anglais ; et ceux qui nous fourniront deux abonnements payant, recevront trois copies du même journal (franc de port).”

Nous avons à cœur de faire en sorte que notre œuvre soit digne de la faveur et de la sympathie du public ; et elle le serait encore mieux et plus promptement si nos fréquents appels à la publicité ne restaient pas stériles, tout autant que l'ont été ceux de nos prédécesseurs, y compris M. Evans, et si, de leur côté, les personnes qui ont à faire connaître au monde agricole, les moyens de se procurer des agents, des machines, des animaux, des semences, des engrais, comprenaient que les annonces de cette catégorie seraient infiniment mieux à leur place et plus efficaces dans un journal spécial qu'au milieu de la masse des annonces commerciales des journaux politiques. Alors, en effet, avec les détails, les renseignements de diverses natures dont nous avons introduit déjà la divulgation, on trouverait ici, groupées, discutées et expliquées, toutes les choses exclusivement utiles à l'agriculture. C'est ainsi que nous comprenons notre mission ; nous tâcherons de l'accomplir à la complète satisfaction des besoins de nos lecteurs, malgré les difficultés qui l'environnent.

C'est, il est vrai, l'inverse de la conduite que tient et que poursuit la Chambre d'agriculture. Tandis que nous accumulons la masse des sacrifices dans le but unique que nous venons de mentionner, la Chambre actuelle d'agriculture procède par voie d'économie, économie parfois singulièrement entendue ; elle se réfugie dans l'ombre et le silence. Elle supprime particulièrement toutes choses relatives à la publicité, elle supprime les journaux spéciaux de France, auxquels les précédentes chambres s'étaient abonnées, elle suspend les concours, si elle ne les supprime pas. Lui arrivera-t-il de se supprimer elle-même dans un moment de distraction ?

Pour des besoins dont le détail n'est pas nécessaire, on a énuméré et publié il y a un an une série de griefs contre la précédente chambre ; une réfutation l'a suivie et est restée sans réplique. Mais les conséquences que l'on voulait se sont

neanmoins réalisées. Eh bien, que l'on compare les faits et que l'on juge. Le mouvement n'est-il pas préférable à l'inaction dans une matière qui a tant à faire pour s'élever au même niveau qu'ailleurs ?

Quelles sont, par exemple, ses mesures, ses démarches pour la représentation du Canada à la grande exhibition internationale qui sera tenue à Londres en 1862 ? Nous avons dit assez de fois pour n'y pas revenir les nombreux et précieux avantages de ces solennités. D'autres journaux ont aussi fait entendre leurs voix ; et nous voyons de toutes parts s'élever un concert de réclamations pour la colonisation si fatalement négligée. Cependant le Canada restera décidément en dehors de cette prochaine fête de la science et de l'industrie, et laissera échapper une des plus favorables occasions de se faire connaître en Europe, d'y montrer ses précieuses ressources, ses incontestables progrès depuis dix ans.

Allez au bureau de la Chambre d'agriculture demander des détails, des éclaircissements sur l'ensemble des récoltes, ou tout autre objet intéressant ; faites des efforts pour connaître ou faire connaître l'exacte situation des choses, et si vous en sortez satisfait nous vous tiendrons pour un homme de très facile composition. Il est certain, nous nous empressons de le dire, que le secrétaire n'y peut rien personnellement, parce que ce n'est pas à lui qu'incombe le devoir de les collecter. Mais ne devrait-il pas être mis en possession de notes précises, et même de spécimens sur certains faits ? De nouvelles tentatives ont été faites pour la culture du blé ; mais la mouche reparait nous dit-on : où ? et s'agit-il de blé d'hiver ou de blé de printemps ? On parle aussi d'insectes qui s'attachent aux épis ; tout cela est vague, et décèle, étant venu à la connaissance de la Chambre, une indifférence inexplicable. La Chambre a-t-elle pris des dispositions pour déterminer la nature et l'étendue du mal, le caractère des insectes, et le remède à appliquer ? C'est cependant une haute question d'intérêt général, dont la solution est évidemment de son ressort.

Il faut chercher ailleurs. *L'Ordre* a publié la lettre suivante qui lui a été écrite de Ste.-Marie de Monnoir à la date du 19 août :

“ Les cultivateurs de ma paroisse viennent d'observer dans leurs champs de blé de nouvelles mouches qui menacent d'y causer des ravages immenses par leur nombre considérable. On vient de m'apporter quatre épis de blé, pris au hasard dans une gerbe de blé en grosse pâtée. Ils contiennent chacun de 24 à 30 de ces mouches qui n'ont encore que l'apparence de poux roussâtres plus ou moins gros. Ils se placent à la racine des grains de blé, et semblent se nourrir de leur substance laiteuse : ils les font périr en les desséchant, lorsque ces grains ne sont pas assez avancés.

N'ayant pas de verre microscopique pour les considérer, je ne puis en dire davantage.

Outre ces insectes, j'ai remarqué plusieurs grains de blé attaqués, comme par les années passées, du petit ver rouge qui a causé tant de dégâts, surtout dans les blés.

Qu'on veuille bien faire attention dans les champs de blé, pour reconnaître si le fléau est devenu général et si d'après sa nature, il peut devenir funeste au pays.”

Quoiqu'il en soit de la mouche et des insectes, les nouvelles que nous avons sur la récolte sont généralement satisfaisantes. Dans la plupart des lieux les foins

sont abondants et de bonne qualité ; et les autres espèces de produits sont aussi dans de bonnes conditions.

On écrit à ce sujet du Saguenay :

“ Le foin est très beau. Les patates ont une apparence magnifique. Le blé atteint en général une hauteur de cinq pieds et a un très bel épi. Enfin tous les grains ont réussi au delà de toute espérance. Il en est de même pour les légumes. Espérons que ce beau résultat ne contribuera pas peu à la rapide colonisation de la belle vallée du Saguenay, dont on a jusqu'à ce jour trop méconnu l'importance.”

Dans le Haut-Canada, la récolte paraît être également favorable.

Il n'en est pas ainsi en Europe. Nos journaux nous disent :

“ En France la récolte sera généralement fort médiocre ; il y a peu de gerbes ; le rendement au battage laisse à désirer ; les grains sont maigres et de qualité très incertaine.

“ En Angleterre, les cultivateurs sont encore moins satisfaits qu'en France. On continue à croire que la saison sera au-dessous d'une moyenne ; or, il est facile de calculer les pertes immenses que l'on y éprouvera par suite d'un déficit qui aura eu lieu pendant deux années consécutives.”

Des journaux d'Amérique annoncent une bonne récolte ; mais nous devons croire que ces nouvelles sont relatives, c'est-à-dire eu égard aux résultats que l'on en attendait en présence des perturbations causées par la guerre.

Cette guerre, dont les effets se font sentir chez nous dans toutes les branches du commerce et de l'industrie, ne saurait manquer d'influer fatalement sur la récolte dans le pays qui en est le théâtre. Un journal local a écrit en juillet et d'autres ont répété :

“ Plus de cent mille hommes du Nord ont abandonné l'agriculture, les manufactures, le commerce, pour consacrer tout leur temps, toutes leurs pensées au même objet, la guerre. Le résultat, en ce qui concerne l'agriculture, sera assurément dans une plus grande demande de valets de ferme, une diminution des récoltes, et un plus grand prix des produits.

“ La fécondité même de nos terres et la prospérité de notre armée dépendent absolument de l'agriculture. La nourriture est une nécessité de tous les jours. En temps de guerre il y a toujours un triste gaspillage, et la consommation est plus grande pour un même nombre d'hommes qu'en temps de paix. Les pourvoyeurs enlèvent toutes les denrées disponibles des marchés, et les prix sont ainsi sérieusement affectés. Les Etats, théâtre du conflit, feront, d'un autre côté, peu d'efforts pour leur propre subsistance ; les opérations et les mouvements des troupes ne peuvent inspirer que des inquiétudes défavorables aux travaux de l'agriculture. Le Sud produira peu ; les blancs et les noirs ont autre chose à faire. Ajoutez les autres funestes circonstances, les vers, la mouche, etc., et l'on sera dans la vérité en estimant les prochaines récoltes à un tiers moins que les récoltes ordinaires.”

Nous aimons à espérer que ce tableau est assombri ; mais on ne peut se dissimuler non plus tout le mal que la guerre entraîne, et dont les cultivateurs américains seront inévitablement affectés. C'est pour cette cause que nous résumons quelques nouvelles, ou pour mieux dire des chiffres qui donneront une juste idée du présent et de l'avenir.

Le Sud éprouve en effet de graves préjudices. On porte à un million de balles le déficit de sa récolte de coton. La balle est cotée de 110 à 118 fr. C'est donc une perte de 110 à 118,000,000 de fr. environ sur ce seul article.

Le prix des denrées est élevé ; les fournisseurs de l'armée y font d'importantes acquisitions ; c'est vrai, il est plus que probable aussi qu'il y a du gaspillage. Mais est-ce tout ? Croit-on que le soldat consomme plus qu'en temps de paix et chez lui ? Non, car nous savons de source certaine que le soldat du Nord est mal nourri. Nous pensons qu'il y a peu lieu de s'étonner d'apprendre, comme les journaux nous l'ont rapporté, qu'un fournisseur de Philadelphie a déjà *clairé* ou économisé sur son contrat une modique somme de \$100,000.

D'un autre côté, les sommes déjà appropriées pour la guerre par le Congrès sont de \$240,000.

Des taxes ont été votées, Les revenus au-dessus de \$800 sont frappés d'un droit de 3 p. cent. Le sucre est imposé de 2 cents, le café de 5 cents, le thé noir de 15 cents et le thé vert de 25 cents par livre.

Il est question pour la prochaine campagne d'un budget vraiment formidable. Il s'agirait d'un capital qui s'élèverait à pas moins de \$360,500,000, dont \$270,000,000 seraient demandés à l'emprunt et le reste à des suppléments de taxes.

Comment ne pas déplorer de voir tant de capitaux, utiles pour la richesse publique, employés à lui causer au contraire les plus cruels dommages ! Ainsi est la guerre, l'antipode de l'agriculture. Voyons comme les extrêmes se touchent : l'une crée, l'autre détruit. L'Agriculture s'ingénie à combiner ses forces, ses moyens d'action et de production pour le plus grand bien de la société ; la guerre, par le fer et le feu, met en un clin d'œil à néant tous ces germes de prospérité, et, non contente du saccage qu'elle fait des pénibles labeurs de l'agriculture, elle lui prend ses bras, elle lui ôte ses forces, elle lui ravit ses ressources.

Puisque le mot de colonisation est tombé tout à l'heure de notre plume, nous y reviendrons. L'œuvre qu'il définit intéresse l'agriculture directement, tout autant, pour le moins, qu'aucun autre objet d'économie sociale. C'est un sujet que les journaux politiques reprennent de temps à autre pour exciter l'attention du public et du gouvernement ; nous voulons l'examiner à notre tour.

Nos lecteurs savent, car nous les en avons instruit dans le temps, qu'à la reprise de cette œuvre, lors des lectures éloquentes de M. Rameau, il y a près d'un an, on eut d'abord la pensée de la réaliser par des immigrations de français et de belges qu'on se proposait de provoquer et d'aider ; puis, qu'en présence des difficultés et des dépenses auxquelles on n'aurait pu faire face, on modifia ce programme, en limitant le fonctionnement de la société qui se forma à la simple colonisation par des canadiens.

Nous avons dit à cette époque que, pour l'un et l'autre cas, la société serait impuissante faute de ressources, qu'elle s'épuiserait certainement en de vains efforts. Ce qui s'est fait n'est pas de nature à nous faire changer d'opinion, car nous ne voyons pas que la société de colonisation ait rien édifié de sérieux.

C'est le *Franco-Canadien* qui s'était fait le promoteur du système simplificatif de la colonisation par les canadiens.

« Les associations disait-il n'auraient aujourd'hui pour but que d'empêcher nos compatriotes d'émigrer, ramener s'il est possible ceux qui sont à l'étranger, et coloniser en Canada par le moyen des Canadiens. Il serait probablement mieux de

ne pas parler, quant à pré-sent, d'immigration française ou belge. Qui trop embrasse mal étreint ; ce dernier sujet n'a pas encore été assez étudié, et il pourrait exciter bien des susceptibilités qu'il faut faire éviter à une société naissante et qui lui pourraient être fatales. Commençons par nos compatriotes, et nous verrons plus tard."

Nous rapportons simplement les paroles du *Franco-Canadien*, nous n'en critiquons pas l'esprit : seulement il est très possible que le revivement d'opinion qu'elles ont amené et qui a été jusqu'à présent sans fruit, ait nui profondément à l'exécution du plan primitif, dont, par l'étude, la réflexion et la discussion, on serait peut-être parvenu à tourner les difficultés, toutes graves qu'elles étaient.

Il était visible pour quiconque observait l'attitude de M. Rameau que celui-ci n'avait pas varié dans ses opinions, qu'il n'avait qu'une faible confiance dans la bonté de la voie nouvelle que la cause avait prise et qu'il n'en suivait plus le mouvement que mollement, quoique toujours avec intérêt. Ce qui le prouve mieux que le raisonnement, c'est la lettre suivante écrite évidemment sous son inspiration et publiée par le *Canadien*. On verra qu'il s'agit en effet de la même pensée qu'au début, présentée dans des conditions plus simples et d'une exécution plus facile. Voici cette lettre.

Paris, 10 juillet 1861

J'ai déjeuné hier avec M. Rameau et nous avons causé longuement du Canada et de nos intérêts nationaux. Il m'a communiqué la correspondance de M. Belcourt au sujet de l'émigration des Acadiens vers le comté de Bonaventure. Nous avons aussi parlé au long sur les meilleurs moyens à prendre pour établir chez nous une base d'émigration de France : par base il faut entendre une petite colonie de Français venue avec peu ou point de ressources et qui auront trouvé à s'établir avantagusement chez vous. Le rapport qu'ils feraient, à leurs amis et proches de France, de leur prospérité engagerait de nombreux émigrants à suivre leur exemple. Le courant une fois établi, les choses marcheront toutes seules. Il s'agit donc de prendre les moyens d'établir cette base. Il est inutile de songer à continuer sur le plan que l'on a adopté, si l'on veut réu-sir à attirer chez nous un seul émigrant Français disposé à défricher et cultiver une terre. Les brochures, les annonces les plus pompeuses, dût-on en faire lire du matin jusqu'au soir, aux trente millions de cultivateurs français, ne produiront aucun effet, si ce n'est d'éveiller leur défiance contre le pays où on veut les attirer. Ce système peut convenir au caractère français. Il y a une allocation distincte pour chaque province, destinée à favoriser la colonisation. Chacun a pu dépenser à sa guise. D'où vient donc que le Bas-Canada est resté si loin en arrière du Haut-Canada, sous le rapport de la colonisation ? Pourquoi n'avons nous pas vu, comme notre sœur province, notre population s'accroître de nombreux émigrants d'une race homogène ou sympathique à la notre ? La réponse est facile : *Nous n'avons pas su nous y prendre* ; nous n'avons su qu'imiter les Anglais, sans nous demander si leur système convenait à notre race. Au lieu de dépenser une partie de notre argent à entretenir, en Angleterre, un agent d'émigration dont la sympathie naturellement douteuse ne pouvait servir notre cause, il aurait fallu employer ces fonds comme suit : d'abord rendre accessible aux colons une grande étendue de bonnes terres. Puis en faire défricher et clôturer un espace suffisant pour l'entretien d'une dizaine de familles. Leur construire un abri commun temporaire. Leur fournir des planches et autres matériaux pour la construction de maisons et bâtiments accessoires, ainsi que les outils, des instruments de culture et quelques animaux domestiques. Tous ces frais remboursables par les colons à longs termes et conditions libérales.

Simultanément un prêtre (non pas un laïque), muni de bonnes recommandations de nos autorités civiles et religieuses, viendrait en France, demanderait le concours des Evêques et des curés des paroisses pauvres, comme en Bretagne, en Savoie, etc., s'engagerait à accompagner les familles qu'on lui confierait, à veiller à leurs intérêts, et à être leur curé dans leur nouvelle patrie. Une entreprise ainsi conduite réussirait, sans doute aucun, et au printemps suivant une dizaine de familles avec leur missionnaire, s'embarqueraient à peu de frais sur les bateaux pêcheurs, qui chaque année partent des ports de Normandie et de Bretagne pour les bancs de Terre-Neuve. De là il serait facile de les transporter au Canada, à leur destination finale. Quant à obtenir l'assentiment du gouvernement français, et probablement mieux que le simple assentiment, la maison Bossange de Paris et M. Rameau s'en chargent avec certitude de succès.

Le *Canadien* fait précéder cette lettre d'observations sages et pratiques, dont nous extrayons les suivantes :

“ Qu'on continue à poursuivre les mesures propres à favoriser l'immigration anglaise, allemande et scandinave, rien de plus louable ; mais il est temps, grandement temps que l'on s'occupe sérieusement des moyens d'attirer dans le Bas-Canada une immigration similaire à notre population, et nous espérons que notre nouveau parlement et le gouvernement en feront leur grande affaire.

“ Le plan que suggère le correspondant est réalisable, mais on pourrait, pensons-nous, le modifier avec avantage surtout dans le cas des immigrés peu aisés, par exemple en les dirigeant sur des points déjà colonisés en partie par les défricheurs du pays, qui donneraient aux nouveaux venus l'avantage de leur expérience locale et nombre de petits services de voisinage, que nos bons habitants ne refusent jamais. Et il est d'autres modifications, d'autres moyens que les lieux et les circonstances peuvent suggérer pour parvenir à la même fin, et qu'une direction intelligente et zélée ne manquerait pas de trouver.”

Ainsi, comme on le voit, les difficultés ne sont pas invincibles ; et l'opinion de M. Sicotte, rapportée comme il suit par le *Courrier de St. Hyacinthe*, après une lecture de M. Rameau, se comprend difficilement :

“ L'Hon. M. Sicotte fut ensuite appelé à parler. Il regrette de n'avoir pu se rendre à temps pour saisir toute la pensée de M. le Lecteur, et paraît en effet entendre tout différemment la question pratique de la colonisation. Ce monsieur ne voit dans une organisation régulière, et dans les lectures sur cette question, que des moyens à peu près impuissants pour assurer le succès.

“ Le *Statu quo* serait sous ce rapport la seule chose possible.”

Toutefois, bien qu'en nous joignant subsidiairement aux dispositions suggérées par le *Canadien* et son correspondant, nous croyons que la question est susceptible encore d'être envisagée autrement et de recevoir une solution plus avantageuse. Mais la question se lie alors intimement à celle du Crédit foncier, et, pour la traiter, il nous paraît nécessaire d'exposer préalablement l'état de cette dernière. Nous ajournerons cette nouvelle étude au prochain numéro.

LE ROUISSAGE DU CHANVRE ET DU LIN.

NOUVELLE MACHINE POUR TEILLER LES MATIÈRES TEXTILES SANS LES FAIRE ROUIR.

L'opération du rouissage est, comme chacun sait, une des plus difficiles de la culture des plantes textiles ; elle réclame de grands soins tant pour les plantes mêmes que pour l'insalubrité des émanations putrides qui s'en échappent, et la corruption des eaux dans lesquelles elle est faite. Cette corruption est telle que si des poissons se trouvent dans ces eaux, ils ne tardent pas à périr. On comprend combien il importe de surveiller les bestiaux pour qu'ils ne boivent pas au dessous et trop près du dépôt des plantes, s'il s'agit d'un ruisseau, et, dans tous les cas, d'éloigner ce dépôt le plus possible des habitations.

Il est des lieux où le manque d'eau et la sécheresse du climat forcent d'opérer le rouissage dans la terre. On creuse à cet effet une fosse à la portée d'un puits ; on y arrange le chanvre ou le lin comme lorsqu'on le met dans l'eau, puis on le recouvre d'un pied à deux de terre. On donne une bonne mouillure au tour, et l'on attend que le rouissage s'accomplisse. Il faut pour le rouissage dans la terre un espace de temps double de celui qu'exige le rouissage dans l'eau ; les résultats de ce rouissage sont en général fort beaux, et le plus souvent préférables à ceux du rouissage dans l'eau. Les plus grandes précautions sont à prendre au moment où l'on enlève le chanvre de ces sortes de routoirs ; car il s'en dégage des gaz acides carboniques qui sont capables de donner la mort aux ouvriers.

Voici la méthode que l'on observe en Flandre, où le lin cultivé de la manière la plus intelligente, occupe une grande partie de la population, et s'exporte en des quantités considérables.

On choisit de préférence une pièce d'eau où croît l'aune, vu que les feuilles de cet arbre trempant dans l'eau donnent au lin une teinte particulière que l'on recherche beaucoup ; ou bien si l'on ne peut se procurer un lieu semblable, on jette quelquefois des feuilles d'aune sur les bottes de lin. On pense que les feuilles d'aunes ont encore pour effet de chasser les insectes qui attaquent les fibres de lin pendant le rouissage. Les rouisseurs, les meilleurs et les plus expérimentés, méprisent cependant ces notions, et préfèrent les eaux transparentes de la rivière du Lys, qu'ils renferment dans de longs étangs pratiqués à cette fin à une profondeur suffisante pour que le lin s'y tienne debout sans porter au fond. Ceci exige une profondeur de cinq pieds au plus. Si on ne peut les faire assez profonds, le lin doit être placé de biais dans l'eau, le bout des racines en bas, et la tête un peu au dessous de la surface de l'eau. On le tient dans cette position au moyen de paillassons que l'on place au dessus, et de perches avec des pierres que l'on met aussi par dessus et qui tiennent le tout sous l'eau. Si le rouissage se fait en août les fibres seront au bout d'une semaine suffisamment détachés des parties ligneuses de la tige ; s'il se fait en octobre, il faudra deux fois plus de temps, plus ou moins suivant la température. Plus l'air est chaud plus vite le lin roui.

Il y a des rouisseurs qui lient ensemble les gerbes deux à deux, les pieds de l'une se mêlant à la tête de l'autre, de manière que la moitié du lin est penchée vers le

fond, et l'autre moitié vers le haut. Mais il ne paraît pas y avoir de bonnes raisons pour cela ; car comme le pied de la plante est plus vite roui que la tête, le lin ne se rouit pas uniformément, fût-il même placé horizontalement dans l'eau, ce qui ne paraît pas aussi bon que de le placer verticalement ou à peu près. Toutefois, il s'agit d'hommes expérimentés et l'on ne saurait condamner leur méthode par de simples inductions.

Ceux qui font le rouissage dans la rivière du Lys réunissent le lin en grosses bottes de près d'un pied de diamètre et quelque peu plus longue que la longueur de la tige, en liant ensemble plusieurs bottes à la fois, la tête en dedans ; de sorte que les pieds du lin sont aux deux extrémités de ces grosses bottes, qui sont fortement liées en deux endroits à environ six pouces de chaque extrémité. On les met alors debout et on les rapproche étroitement les unes des autres dans une boîte ou charpente ouverte, faite en bois et en lattes, de dix pieds carrés et quatre de profondeur ; on met au sommet des planches chargés de pierres, de manière à tenir le tout de quelques pouces au-dessous de la surface de l'eau. Ainsi l'eau passe au-dessus et au-dessous de cette charpente et se change continuellement. Le résultat est que le lin prend une belle couleur blanche, sans la teinte bleuâtre ordinaire, et qu'il acquiert en conséquence plus de valeur. Le temps du rouissage y dure quelque peu plus que dans l'eau stagnante. Ceux qui ne suivent pas cette méthode prétendant que le lin perd beaucoup de son poids, ce qui contrebalance sa supériorité en valeur. Ceci n'est cependant pas prouvé clairement ; et la quantité de lin que l'on apporte de distances considérables, pour subir ce rouissage, est une présomption du moins que cette méthode est en somme la meilleure et la plus productive.

On examine souvent le lin lorsqu'il arrive à la fin du rouissage ; si on le laisse quelques heures de trop dans l'eau, la qualité s'en détériore, et si on l'en retire trop tôt, toute la fibre n'est pas détachée et se cassera dans la dessiccation. Aussitôt que la fibre se sépare de la partie ligneuse de toute la longueur de la plante, on la retire immédiatement de l'eau ; on détache les bottes et le lin est répandu pour sécher sur une pièce de gazon que l'on a préalablement bien balayée, pour en enlever la terre ou les débris qui peuvent s'y trouver. Dans les temps pluvieux cette opération se diffère, vu que la pluie peut nuire considérablement au lin. Il reste dix à douze jours, et doit être souvent retourné durant ce temps. Il est alors rentré, et dans le courant de l'hiver il est peigné et sérancé.

L'art a dû chercher, et il a cherché, des procédés qui pussent suppléer aux moyens naturels pour opérer la fermentation qui détermine le rouissage. M. Bralle a imaginé un rouissage par le moyen d'une liqueur savonneuse. Dans un vase cylindrique en cuivre, posé sur un petit fourneau en briques, on fait chauffer de l'eau à la température de 200 degrés Fahrenheit (75 Réaumur) ; on y ajoute une certaine quantité de savon vert, proportionnée au poids de la plante qu'on veut rouir ; on y plonge de suite la plante de manière que l'eau surnage ; on ferme le vase et l'on cesse le feu. Au bout de deux heures le rouissage est terminé. La même eau, en remplaçant chaque fois la quantité d'eau savonneuse absorbée par le précédent rouissage, et en l'élevant au degré de chaleur que nous venons d'indi-

quer, peut servir successivement pour un rouissage nouveau. La quantité de savon à employer est d'une livre pour 96 livres de chanvre ou de lin en baguette, et celle de l'eau est de 162½ gallons pour la même quantité de matières. La plante demande ensuite quelques autres préparations : en sortant de la cuve on la couvre d'un paillason pour qu'elle refroidisse promptement ; le lendemain, on l'étend sur un plancher, et l'on fait passer dessus, à plusieurs reprises, un rouleau pesant.

On ne s'en est pas tenu à ces recherches ; on a demandé aussi à la mécanique les moyens de supprimer le rouissage ordinaire. Jusqu'ici, les résultats des divers essais faits dans ce but, n'ont pas donné toutes les satisfactions désirables. On n'a pas trouvé aux échantillons la couleur, la souplesse, l'élasticité, la solidité que l'on obtient après le rouissage.

Mais une nouvelle machine vient d'être établie et voici les détails que M. Adolphe Boyé en donne dans la *Revue d'Economie Rurale* :

« Après bien des recherches, M. Edmond Bertin, d'Ancenis (Loire-Inférieure), vient de terminer la construction d'une machine réunissant les combinaisons les plus ingénieuses, et appelée, par les immenses avantages qu'elle procure, à occuper un des premiers rangs dans les découvertes industrielles. Le fameux problème de la suppression du rouissage, qui a occupé si longtemps les agronomes, qui la croyait insoluble, est heureusement résolu.

« Cette nouvelle machine possède non seulement l'incalculable avantage de teiller le lin et le chanvre sans rouissage, mais encore celui d'extraire les fibres de toutes les autres plantes textiles en général, quel que soit leur état, qu'elles soient vertes ou sèches, en feuilles, en tiges ou en écorces. La filasse qu'elle extrait ne subit aucun déchet, et conserve sa force et sa beauté, sans être altérée comme dans les procédés du rouissage.

« Nous avons vu cette machine fonctionner ; elle n'occupe pas plus de trois personnes pour l'alimenter de matières qu'elle travaille avec une remarquable rapidité et qui, à leur sortie de la machine, possèdent les qualités les plus brillantes. Nous avons la conviction que lorsque le Gouvernement connaîtra les magnifiques effets de la machine Bertin, il mettra en vigueur la loi qui interdit le rouissage dans les rivières ainsi que dans les ruisseaux qui y déversent leurs eaux.

« Par le nouveau procédé, la filasse conserve non-seulement toute sa force, mais elle acquiert encore une très-grande souplesse, qualité tant appréciée dans le commerce. En sortant de la machine, les fibres n'ont à subir qu'une légère et très-peu dispendieuse opération de quelques heures.

« Nous ne saurions trop insister sur les avantages inappréciables qu'offre la machine Bertin, avantages qui peuvent se résumer ainsi :

“ 1o Elle obtient la fibre dans toute sa longueur primitive et la débarrasse complètement des molécules boisées ;

“ 2o Une opération simple et peu dispendieuse suffit pour la débarrasser de sa matière gomme-résineuse ;

“ 3o Elle ne produit point d'étope ou de déchet, et donne par conséquent un rendement plus considérable de filasse qu'aucune des machines connues jusqu'à ce jour ;

“ 4o La filasse, tout en conservant sa longueur et ses couleurs lustrées et argentées, acquiert une grande souplesse ;

“ 5o Elle évite l'opération de l'écouillage ou espadage ;

“ 6o Son rendement est considérable et la main-d'œuvre minime ;

“ 7o Sa conduite est simple et facile.

« Il ne nous reste qu'un mot à dire : le nouveau système fera époque dans l'industrie.”

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE SEMIS DES PRAIRIES.

Nous traduisons l'article suivant du *Country Gentleman* :

En parcourant plusieurs communications qui ont été publiées, depuis peu, dans différents journaux agricoles au sujet du semis des prairies, je remarque qu'une grande diversité d'opinions prévaut parmi les auteurs de ces articles, relativement à la quantité de graine qu'il est nécessaire ou suffisant de mettre dans un acre de terre, soit pour couper, soit pour pâturer ; et je crois que la grande différence dans les diverses quantités recommandées pour une étendue de terre nommée, doit paraître un peu singulière et incompréhensible à cette classe de fermiers qui sont peu engagés dans le métier et n'ont qu'une faible expérience de la matière.

Pour ma propre part, je ne vois aucune incommensurabilité dans cette variété d'opinions, et leur inégalité sera facilement conciliée par ceux qui sont familiarisés avec la nature et la capacité des différents sols ; car c'est un fait bien connu que les différentes sortes de sol réclament un différent montant de graine pour produire un certain montant de récolte, cela dépendant, dans une mesure, de l'espèce de graine semée, dont la même quantité produira une fois plus dans une terre que dans une autre.

L'expérience a prouvé qu'un sol argileux demande un mode de culture très différent de celui d'un sol sablonneux ; une personne qui adopterait la même manière de traitement dans la culture d'un sol composé principalement de gravier, et d'un autre composé entièrement de fumier, serait considérée comme ignorant les premiers principes de l'agriculture ; et je pense que celle qui sèmerait toujours la même espèce et la même quantité de graine sur différentes sortes de sol témoignerait de la même ignorance.

Autre chose à considérer, c'est que les mêmes sortes de sol, sous différents modes de culture, ou différents degrés de fertilité, réclament un montant différent de graine. Je pense que la règle, qui est tenue pour correcte par la majorité des fermiers, à savoir : qu'un sol riche demande moins de graine qu'un sol pauvre, s'applique avec autant de force pour les fourrages que pour les blés, orges, etc. L'espèce de fumier employé à enrichir la terre, n'est pas non plus étranger à ce fait, en ce qui concerne les graines fourragères ; il fera moins sur ma ferme et plus sur d'autres du voisinage. J'ai constaté, par plusieurs années d'expérience, qu'une terre qui a été fumée avec du fumier frais d'étable demande moins de graine que lorsqu'on emploie un *compost* ou un fumier pourri ; que le fumier frais contient plus ou moins de graine d'herbe, laquelle croît quand il est appliqué dans cet état.

Tous les cultivateurs savent que certaines herbes, sont indigènes à certains climats et certaines localités, et qu'elles se reproduisent d'elles-mêmes dans le sol, soit que la terre ait été ou non cultivée ; qu'alors on voit s'élever une belle récolte d'herbe, quoiqu'on n'en ait pas semé de graine. Une terre de cette nature serait prodigalement semée, si elle l'était autant, en graine fourragère, qu'une terre de condition opposée.

En règle générale, un terrain humide demande moins de graine qu'un terrain

sec. L'herbe naturelle croit plus promptement, et la graine semée paraît prendre mieux, comme elle croît plus uniformément, dans le premier que dans le second cas.

Et, cependant, il est préférable de semer plus que moins. Le but du fermier doit être que la terre soit entièrement couverte d'une bonne herbe. S'il ne sème pas en suffisante quantité, l'herbe sauvage trouve des issues qu'elle comble. Dans l'autre cas, le sol se couvre d'un gazon compact et il en résulte une récolte de bonne qualité et quantité.

Je n'ai aucun doute que, dans la plupart des cas, les écrivains qui ont traité ce sujet ont eu moins en vue de donner une règle souveraine pour tous les lieux indistinctement, que de faire connaître les quantités qui sont le mieux appropriés à leurs localités respectives. Les circonstances locales auront toujours une influence permanente, que les hommes sages ne devront jamais manquer de considérer pour régler leur conduite à cet égard.

LES MOYETTES.

Un journal de Paris (France) publie la lettre et la réponse que nous transcrivons littéralement ci-dessous. Les renseignements qu'elles donnent sont tardifs pour cette année, mais nos lecteurs pourront en faire leur profit pour l'avenir, en en conservant souvenir.

“ J'ai lu avec d'autant plus d'intérêt, dans votre journal du 12 courant les conseils donnés par M. Victor Borie à la petite comme à la grande culture, que l'année dernière, en les mettant en pratique sur ce que je fais valoir de terre pour mon compte, je m'en suis parfaitement trouvé, et que, malgré les sacrifices qu'il faut faire pour habituer nos moissonneurs à ce genre de travail, je me propose de continuer cette année, avec la certitude que ces sacrifices me seront remboursés avec usure.

“ Mais cela ne suffit pas ; je viens prier M. Victor Borie, par votre intermédiaire, monsieur le directeur, de nous faire savoir, dans un de vos prochains numéros, s'il y a une autre méthode pour récolter l'avoine que de la laisser, quand elle est fauchée, pendant quelques temps sur terre, en andains ou en javelles, et cela dans l'espoir de faire mûrir le grain pour qu'il produise davantage à la mesure ; malheureusement cette méthode a été bien funeste l'année dernière, car les trois quarts des avoines ont été ou germées ou échauffées dans les granges par suite d'une trop grande humidité.

“ Agréer, etc.,

VINCENT,

“ *Un de vos plus anciens abonnés.*”

“ La réponse à cette lettre est tout simple : il ne faut rien exagérer. Les meilleurs procédés, si on les exagère, ne peuvent produire que de fâcheux résultats. C'est toujours l'histoire du malade qui avale toutes les pillules à la fois : il meurt au lieu de guérir.

“ Il est ordinairement avantageux de couper l'avoine *un peu sur le vert*, et il est indispensable de la faire *javeler*, c'est-à-dire de laisser les tiges huit à dix jours couchées sur le sol, en ayant soin de les retourner pendant ce temps-là trois ou quatre fois.

“ Il est bon même qu'elles reçoivent, dans cet intervalle, une ou deux ondées ; une trop longue exposition à l'air et à la pluie peut seule nuire au grain, et surtout à la paille, comme on le voit dans les récoltes de presque tous les cultivateurs qui *poussent à l'extrême la pratique du javelage de l'avoine.*”

Ce n'est pas moi qui dis cela, c'est Mathieu de Dombasle, et il ajoute plus haut :

“ Les tiges ramollies par la pluie ou les rosées, en transmettant cette eau aux grains, par l'effet du reste de vie qui anime encore la plante, leur transmettent en même temps des principes nutritifs qui augmentent le poids ainsi que le volume du grain.”

“ D'où il faut conclure ceci : la durée du javelage doit être prolongée ou abrégée en raison du plus ou moins de sécheresse de la saison. Si l'été est très-sec, le grain ne pourra être *mûri* que par les rosées abondantes de cette époque, de huit à dix jours de javelage sont alors indispensables. Si, au contraire, l'année est pluvieuse, il faut abréger le séjour des tiges d'avoine sur le sol. Mais, dans tous les cas, et surtout dans le dernier cas, il faut faire des moyettes pour l'avoine, comme pour l'orge, comme pour le blé.

“ La moyette mûrit l'avoine coupée avant sa maturité, dessèche lentement le grain mouillé, prévient les fermentations, les germinations et les échaudages, empêche enfin la pellicule de contracter une dureté de nature à rendre la graine d'une mastication difficile par les animaux.

“ Ainsi, cette année est décidément très pluvieuse ;—je n'apprends, hélas, rien à personne.—Donc, il faudra abréger la durée du javelage de l'avoine et mettre l'avoine en moyettes, aussi bien que le blé, si on veut sauver à la fois la récolte d'avoine et la récolte de blé.

“ Mais les cultivateurs voudront-ils sauver leur récolte ? Là est toute la question.”

DE L'IMPORTANCE DES OISEAUX AU POINT DE VUE AGRICOLE.

Nous avons introduit dans notre numéro de juin dernier un article sur ce sujet. Nous y revenons à l'occasion d'un remarquable rapport qui vient d'être fait au Sénat français, par M. Bonjean, par suite de nombreuses pétitions demandant que des mesures soient prises pour la conservation des oiseaux destructeurs des insectes.

Nous ne ferons qu'une analyse de ce rapport qui est fort long ; nous n'en prendrons que ce qui éclaire la question d'une manière toute particulière et corrobore nos précédentes observations.

M. Bonjean parle d'abord des insectes et de leurs ravages.

Il existe en France, dit-il, plusieurs milliers d'espèces d'insectes douées généralement d'une effrayante fécondité. Cette fécondité est un fait des mieux démontré. Dans un seul insecte de l'espèce de ceux qui attaquent l'olivier, un naturaliste a compté 2,000 œufs. Pendant ces dernières années, pour arrêter les ravages de la nonne, on a essayé, dans la Prusse orientale, d'en faire ramasser les œufs. En un seul jour, et pour une seule verderie, il en fut ramassé quatre boisseau ou 180 millions environ. Dans une autre verderie de la haute Silésie, vers la frontière d'Autriche, il en fut apporté, en neuf semaines, 234 livres, représentant 230 à 240 millions.

Presque tous ces insectes vivent exclusivement aux dépens de nos végétaux les plus précieux, ceux qui fournissent à l'homme sa nourriture, ses bois de construction et de chauffage. Le chêne robuste a pour ennemis le lucarne, le carambie héros, etc.

A l'orme s'attachent les scolytes destructeurs.

Les pins et sapins succombent sous les attaques des hostriches, de la nonne, du scarabée typographe.

L'arbre de Minerve, le précieux olivier, voit son bois miné par le phléotribus ; tandis que ses fruits sont dévorés par les larves innombrables de la mouche d'olivier.

La vigne résiste à peine, en certaines localités, aux ravages de la pyrale.

Le blé et les autres céréales sont attaquées, dans leurs racines, par le ver blanc (larve du hanneton) ; sur pied, avant la floraison, par le cécidomye ; plus tard, au moment où se forme le grain, par le charançon, etc.

Le colza et les autres crucifères n'ont pas des ennemis moins nombreux. Plusieurs variétés d'altises détruisent le plant à sa sortie de terre ; d'autres parasites attendent que la silique soit formée pour y élire domicile et se nourrir aux dépens de la graine.

Les racines de toutes les plantes légumineuses sont mangées par les courtillières et autres insectes fouilleurs, tandis que la larve de la bruche vit cachée dans les pois et les lentilles, dont elle ne nous laisse que l'enveloppe.

“ C'est depuis peu d'années seulement, que la science a compris qu'il y avait là pour elle un grand devoir social à remplir ; c'est d'hier, pour ainsi dire, que ces questions sont à l'étude : la statistique n'offre donc, en ce moment encore, que des renseignements incomplets, qu'il convient de n'invoquer, qu'avec circonspection.

“ Toutefois, les lamentations des pays vignobles au sujet de la pyrale, attestent assez la grandeur du mal pour ce genre de culture.

“ Quant aux céréales, on n'évalue pas à moins de 4 millions de francs, — ou plus bas, la valeur du blé qui fait avorter, en une seule année, dans l'un de nos départements de l'Est, la seule larve cécidomyique. — Dans une notice spéciale, et d'après un grand nombre de faits soigneusement étudiés, M. Bazin n'hésite pas à attribuer à cet insecte l'insuffisance des récoltes dont nous eûmes tant à souffrir durant les trois années qui précéderent 1856 : dans certains champs, la perte s'éleva à près de moitié de la récolte.”

Pour le colza, des expériences faites avec le plus grand soin par l'un des professeurs de l'ancien Institut agronomique de Versailles, M. Focillon, ont constaté, sur une récolte dépendant de cet établissement : — que, sur 20 siliques prises au hasard et fournissant 504 graines, 296 graines seulement étaient saines ; le surplus avait été mangé par les insectes, ou s'était flétri par l'effet de leur piqûres ; — que, par suite, il y avait eu perte, en huile, de 32, 8 0/10 ; et plus spécialement, que sur une récolte ayant produit 4,500 francs, il fallait compter une perte de 2,700 francs, qui, si elle eût pu être évitée, aurait porté le produit à 27,200 frs.

“ En Allemagne, la nonne a fait périr des forêts entières. — En 1810, les hostriches avaient tellement envahi la forêt de Tannesbuch, située dans le département de la Roër, qu'un décret dut ordonner d'abattre la forêt et de brûler sur place les branches, racines et bruyères. Dans la Prusse orientale, il a fallu abattre, il y a trois ans, dans les forêts de l'Etat, plus de 696 millions de pieds cubes de sapins, contrairement à tous les réglemens forestiers, mais parce que les arbres périssaient sous les attaques des insectes.

“ A la Rochelle et à Rochefort, les termites détruisent les bois de nos chantiers maritimes, et jusqu'aux registres des archives.”

Contre de tels ennemis l'homme est frappé d'impuissance. Son génie peut mesurer le cours des astres, percer les montagnes, faire marcher un navire à travers la tempête ; les monstres des forêts, il les tue ou les soumet à ses lois ; mais devant ces myriades d'insectes qui, de tous les points de l'horizon, viennent s'abattre sur ses champs cultivés avec tant de sueurs, sa force n'est que faiblesse. Son œil n'est pas assez perçant pour apercevoir seulement la plupart d'entr'eux : La cédidomie est un moucheron dont la longueur a moins d'une ligne ; le charançon a deux lignes et la pyrale huit. Quant aux œufs ils sont presque imperceptibles tant par leur petitesse que par les lieux où la plupart sont déposés.

D'ailleurs, quand il les écraserait par millions, ils renaissent par milliards. D'en haut, d'en bas, à droite, à gauche, leurs innombrables légions se succèdent et se relayent sans trêve ni repos. Dans cette indestructible armée qui marche à la conquête de l'œuvre de l'homme, chacun a son mois, son jour, sa saison, son arbre, sa plante ; chacun connaît son poste de combat, et nul ne s'y trompe jamais.

“ Dès le commencement des âges, l'homme eût succombé dans cette lutte inégale, si Dieu ne lui eût donné, dans l'oiseau, un auxiliaire puissant, un allié fidèle qui s'acquitte à merveille, de l'œuvre que lui, l'homme, ne saurait accomplir.

“ Cette mission providentielle de l'oiseau a pu passer longtemps pour une exagération poétique ; aujourd'hui grâce aux travaux des naturalistes modernes, et notamment de M. Florent Prevost, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle de Paris, elle a pris rang parmi les vérités les mieux démontrées de la science.

“ A l'aide des facilités qui lui ont été données par les administrateurs des forêts et des domaines de la Couronne, et dans une suite d'études poursuivies avec persévérance depuis bientôt quatre ans, ce modeste et savant investigateur est parvenu à constater, expérimentalement, semaine par semaine, le régime alimentaire des oiseaux de nos climats. Par l'examen attentif des débris trouvés dans leurs estomacs, il a pu déterminer, pour chaque espèce, non-seulement dans quelle proportion elle se nourrit d'insectes, mais quelles espèces en particulier elle recherche et détruit. et par conséquent quels végétaux elle protège contre leurs ennemis.”

M. Bonjean part de ces recherches pour établir les diverses espèces d'oiseaux qu'il importe de détruire ou conserver, selon qu'ils sont nuisibles ou utiles. Nous ne le suivrons pas dans cette seconde partie de son travail, car nous ne voyons pas que les renseignements que nous y puiserions ajouteraient rien à ceux que contient notre numéro de juin. Nous ferons exception pour le passage suivant que nos lecteurs trouveront aussi intéressant que curieux :

“ Le plus mal famé des oiseaux suspects, (c'est à dire de ceux qui, se nourrissant de grain et d'insectes, sont nuisibles dans le premier cas et utiles dans le second) est sans contredit le moineau, si souvent flétri comme un pillard effronté.— Eh ! bien, si les faits mentionnés sont exacts, à la différence de beaucoup de gens, cet oiseau vaudrait mieux que sa réputation. On raconte, en effet, que sa tête ayant été mise à prix en Hongrie et dans le pays de Bade, cet intelligent proscrit avait complètement abandonné ces deux pays ; mais bientôt on reconnut que lui seul pouvait soutenir la guerre contre les hannetons et les mille insectes ailés des basses terres, et ceux-là mêmes qui avaient établi des primes pour le détruire, durent en établir de plus fortes pour en opérer le repatriement : ce fut double dépense, châtement ordinaire des mesures précipitées.— Le grand Frédéric avait aussi déclaré la guerre aux moineaux, qui ne respectaient pas son favori, la cerise ; na-

tuellement les moineaux ne songèrent pas à résister au vainqueur de l'Autriche, ils disparurent ; mais, au bout de deux ans, non-seulement il n'y eut pas de cerises, mais encore il eut presque point d'autres fruits : les chenilles les mangeaient tous ; et le grand roi, vainqueur sur tant de champ de bataille, s'estima heureux, de signer la paix, au prix de quelques cerises, avec les moineaux reconciliés.

“ Du reste, M. Florent Prevost a constaté que suivant les circonstances, les insectes entrent pour moitié ou moins, souvent dans une proportion beaucoup plus forte, dans le régime alimentaire du moineau. C'est exclusivement avec des insectes que cet oiseau nourrit son avide couvée ; en voici une preuve remarquable. A Paris, où cependant les débris de nos propres aliments fournissent au moineau une nourriture abondante, qui semble devoir le dispenser des fatigues de la chasse, un couple de ces oiseaux ayant fait son nid sur une des terrasses de la rue Vivienne, on recueillit les élytres du hanneton qui avaient été rejetés du nid ; on en compta 1,400 : c'était donc 700 hannetons détruits par un seul ménage, pour l'alimentation d'une seule couvée.

“ Ajoutons, à la décharge de cet accusé, qu'il est devenu presque domestique, en ce sens qu'il ne vit qu'auprès des demeures de l'homme ; et peut-être lui aussi a-t-il été corrompu par l'excès de la civilisation.

“ A Monteville (Seine-Inférieure,) on avait aussi proscrit les corneilles ; on ne tarda pas à reconnaître que leurs ravages ne pouvaient se comparer à ceux qu'elles empêchaient ; et la corneille fut honorablement réhabilitée.”

HORTICULTURE.

OIGNON.—DESCRIPTION, CULTURE, PROPRIÉTÉS ET USAGES.

Nous avons entendu quelques cultivateurs se plaindre de ne pouvoir réussir dans la culture de l'oignon. Comme cet insuccès n'a évidemment d'autres causes que le défaut de convenance ou d'appropriation du sol, et peut-être aussi l'ignorance des soins que cette culture réclame, nous donnerons quelques détails à cet égard.

L'oignon est une espèce du genre ail et de la famille des liliacées que l'on cultive pour la nourriture de l'homme et pour l'assaisonnement des mets. On en compte de nombreuses variétés, différent de forme, de grosseur, de couleur et de saveur : tels sont notamment *l'oignon rouge*, très gros et de forme aplatie, préférable à tous, pouvant être semé en grand après la récolte des blés ; *l'oignon pâle*, un peu moins gros, mais très-bonne qualité ; *l'oignon jaune*, *l'oignon blanc ordinaire*, dont la saveur est piquante ; *l'oignon d'Égypte ou bulbifère*, qui porte au lieu de fleurs, de petits oignons pour confire, ou qui, s'ils sont mis en terre, en produisent de gros plus promptement ; *l'oignon rouge d'Espagne ou de Catalogne*, très gros, relevé en pointe du côté de la racine, et d'une saveur très douce.

L'oignon aime un sable gras et humide, une terre légère et fraîche ; il est difficile de le cultiver dans les terrains argileux et caillouteux, ou dans les sables purs qu'on ne peut arroser. Les engrais qui lui conviennent sont les terreaux ou les fumiers bien consommés, les curures des étangs et des rivières. Les fumiers récents lui communiquent une acreté et une saveur désagréable, si même ils ne le font pourrir. Pour éviter ces inconvénients on conseille d'amender une année d'avance.

Une chose que l'on n'observe pas assez est de ne semer que 15 jours au moins après que la terre est bêchée ; l'oignon ne vient pas aussi bien dans une terre fraîchement remuée. On sème au commencement du printemps, lorsque le beau temps est assuré, afin que la terre soit un peu réchauffée.

Si l'on sème en terre légère, il est indispensable, après avoir semé et raclé au rateau, de passer le rouleau ou de battre le terrain avec une planche munie d'un manche, partant du milieu de cette plante qui sera d'environ un pied carré.

Environ 20 à 25 jours après les semis on voit paraître les oignons, mais il est bon de les arroser s'il y a de la sécheresse. A mesure que les oignons croissent, on arrache ceux qui seraient trop rapprochés pour les repiquer aux places où il en manque ; ce repiquage doit avoir lieu très peu profondément et de manière que les racines seules soient en terre. Il convient de laisser entre les oignons une distance de quatre à sept pouces, et même de huit pouces, suivant la grosseur qu'on veut obtenir. On forme ordinairement des planches sur lesquelles les oignons sont rangés symétriquement et de manière à pouvoir les sarcler et arroser facilement.

Lorsque les oignons sont à peu près à leur grosseur, on rabat les fanes avec le dos d'un rateau afin d'interrompre le cours de la sève et les faire tourner.

Le changement de la couleur des feuilles annonce la maturité de l'oignon ; lorsque les oignons eux-mêmes jaunissent, on les arrache pour les laisser sur la terre environ dix jours, ce qui achève leur maturité, et leur fait perdre aussi l'humidité qu'ils peuvent contenir, après les avoir nettoyés de leurs racines et leurs pellicules. Il est bon pendant ce temps de les prémunir contre la pluie qui les fait pourrir.

On conserve les oignons quand ils sont bien secs, soit dans un lieu à l'abri des variations de l'atmosphère, soit en les suspendant au moyen de leurs fanes formées en gerbes, de quatre rangées de six oignons chacune, réunies par des liens de paille, soit en les étendant sur le plancher ou sur des claies.

Des amateurs sèment des oignons en août et septembre pour les transplanter en octobre et novembre ; dans ce cas on les abrite de la gelée ; mais il nous paraît inutile d'abandonner la culture ordinaire pour chercher à avoir des oignons hors de saison, attendu que l'on peut en conserver toute l'année et jusqu'à la récolte suivante.

Cependant on peut semer très-dru au printemps pour n'obtenir que de petits oignons que l'on replante au printemps suivant, afin d'en avoir des frais pour le mois de juin ou juillet.

On doit toujours choisir les oignons les plus beaux pour servir de porte-grains.

On les plante au printemps à la distance de 10 à 14 pouces ; on aura soin de soutenir les tiges avec des perches et des tuteurs.

Lorsque les grains sont à peu près murs, on coupe les ombelles qu'on laisse sécher sur un linge en les secouant de temps en temps ; on conserve la graine dans des sacs, elle est bonne pour deux ou trois ans.

Le commerce de l'oignon est très étendu en France ; il s'en expédie chaque année, des bords de la Garonne, des quantités considérables, non-seulement pour les autres parties de l'empire, mais même pour l'étranger.

Tout le monde connaît le grand usage que l'on fait des oignons. C'est un légume d'un grand intérêt et qui entre dans un grand nombre de mets.

Soupe.—Trempez le pain que l'on fait cuire à l'eau, faites roussir des oignons découpés dans du beurre et versez sur la soupe. On peut de même faire roussir les oignons, y verser l'eau et ensuite le pain en laissant cuire quelque temps. Une cuillerée de farine roussie avec les oignons fait une très bonne soupe.

Potage aux petits oignons.—On épluche et on fait blanchir cinq à six minutes de petits oignons, après quoi on les fait cuire avec du beurre, on mouille de bouillons, on ajoute poivre, sel, pain grillé ou croutons passés au beurre.

Étuvés.—On fait blanchir les oignons découpés jusqu'à ce qu'ils soient cuits ; on met du beurre dans une casserole avec une cuillerée de farine, on ajoute les oignons hâchés et on les fait étuver en y mettant les assaisonnements ordinaires.

Propriétés.—L'oignon cru est diurétique : lorsqu'il est cuit, il est émollient à l'intérieur, et à l'extérieur il sert en médecine humaine et vétérinaire. On met des oignons hâchés dans la nourriture des jeunes dindons.

La pellicule extérieure sert à teindre les œufs de Pâques.

ECONOMIE DOMESTIQUE.

MANIÈRE DE FAIRE DU SAVON MOU.—Le procédé pour faire du savon mou est simplement celui-ci : D'abord, vous vous procurez de bonne cendre. Vous mettez un quart de boisseau de chaux délitée au fond d'un bassin pour un baril de cendre. Si la chaux a été affaiblie par une trop grande exposition à l'air, la quantité en sera augmentée suivant le temps qu'elle aura été exposée en excès. On place ordinairement un peu de paille sous la chaux, pour que celle-ci ne soit pas entraînée par l'eau. Vous mettez la cendre sur la chaux, en pressant chaque couche, jusqu'à ce que le bassin soit plein. Si la cendre n'était pas bien compacte, l'eau coulerait trop vite et la lessive serait faible.

Un bon baril, légèrement incliné, avec un trou au fond, est tout ce qu'il faut pour un lessivoir. Il doit être placé sur une large planche, avec une gouttière pratiquée tout autour pour recueillir la lessive, et assez haut pour qu'on puisse placer une petite cuve dessous. L'eau jetée sur la cendre doit être bouillante, jusqu'à ce que la lessive coule, et cela pendant 24 heures au moins, sans cela elle serait trop faible.

Si les cendres ne sont pas fraîches, il n'est pas nécessaire d'employer de la chaux. La lessive doit être telle qu'elle porte un œuf pour faire de bon savon ; et même l'œuf flotterait qu'elle ne ferait pas encore de bon savon si elle n'était pas suffisamment caustique. Ce défaut est facilement reconnu si vous versez sur une partie un peu d'acide très fort, comme de l'eau forte, ce qui causera une violente effervescence : de fort vinaigre peut être employé quand on n'a pas d'acide sulfurique.

L'effervescence montre que la chaux n'a pas été employée en quantité suffisante et l'on doit recommencer l'opération.

La graisse doit d'abord être bouillie ; vous ajoutez une pinte de lessive, puis un quart et ainsi de suite jusqu'à ce que le savon soit fait.

Un baril de bonne cendre fera un baril de savon ; mais si la lessive est assez forte pour bien se combiner avec la graisse, le savon sera trop fort et endommagera le linge.

On remédiera à ce défaut en ajoutant un seau d'eau à chaque seau de savon.

COMPOSITION POUR DÉTACHER.—On fait dissoudre trois quarts d'once de savon blanc dans une roquille d'esprit-de-vin ; on mêle cette dissolution avec cinq ou six jaunes d'œufs : on ajoute trois quarts d'once d'essence de térébentine, que l'on unit avec les autres substances, en remuant dans un mortier avec un pilon ou en agitant fortement dans une bouteille. On incorpore à ce mélange une suffisante quantité de terre à foulon, ou de terre à pipe, ou enfin d'argile la plus blanche possible, pour en former une pâte à peu près de la consistance du beurre. On en forme des tablettes de la grandeur que l'on veut et on les fait sécher pour s'en servir au besoin. Quand on veut en faire usage il faut frotter la tache imbibée d'eau avec ces savonnettes, et par le frottement et le lavage de l'étoffe, on parvient à enlever la tache.

DESTRUCTION DES CHENILLES.—Les horticulteurs qui se livrent à la culture des choux ont souvent de grandes difficultés pour garantir ces plantes des nombreuses chenilles qui les attaquent. Voici ce qu'écrivit à ce sujet un correspondant de la *Revue d'Economie Rurale* :

“ La balle du chanvre recueillie après le battage et semée à la volée sur un champ de choux, fait périr toutes les chenilles en moins d'une demi-heure ; j'en ai fait souvent l'expérience avec un plein succès.

“ Je pense qu'on éloignera les chenilles en plantant du chanvre, soit par pieds isolés, soit en rayons, le long des cultures du chou.”

NOTES DE MÉDECINE-VÉTÉRINAIRE.

LAIT QUI CESSE DE DONNER UN BEURRE SATISFAISANT. TRAITEMENT DE LA VACHE, ET REMÈDE.

Nous classons cet article sous le titre de Notes de Médecine-Vétérinaire quoiqu'il ne s'agisse pas, à proprement parler, d'une maladie bien déterminée. Cependant, l'altération du lait, dans les cas dont il s'agit, est le fait d'une altération de la santé ; un traitement est à suivre, un remède à faire prendre ; et ces causes nous paraissent suffisantes pour justifier ce classement.

Un homme compétent, M. Deneubourg, médecin-vétérinaire, a fait sur ce sujet, dit un journal américain que nous traduisons, des observations qui sont d'autant plus intéressantes qu'elles signalent et forment une altération du lait résultant, non de maladies extérieures, telles que maladie de la glande des mamelles, ou perte de lait, mais de l'appauvrissement des fluides, qui ont besoin d'être enrichis de matières oléagineuses.

C'est une cause, dit-il, qui ne peut être aisément définie et qui arrive aux animaux qui sont bien gardés et dont le lait a été antérieurement riche en beurre.

C'est à ces animaux que le remède est principalement destiné. Ce remède consiste à administrer 2 onces de sulfure d'antimoine avec 3 onces de semence de coriandre en poudre et bien mêlés. Cela est donné comme un bol doux, liquide, et suivi d'un breuvage composé d'une demi chopine de vinaigre, une chopine d'eau, une poignée de sel commun, pour trois matins successifs, avant que l'animal n'ait encore rien pris.

Suivant l'auteur, le remède fait rarement défaut ; et le lait, produit quelques jours après son administration, est trouvé déjà plus riche en crème. La première fois il donne une plus grande quantité de beurre, mais à la deuxième et à la troisième fois, ses résultats sont encore plus satisfaisants.

Une lettre d'un fermier constate qu'il avait quatorze vaches en plein lait, dont il n'obtenait plus que très peu de beurre et d'une mauvaise qualité. Guidé par les avis de M. Deneubourg, qui avaient été publiés dans les *Annales vétérinaires*, il a séparément essayé le lait de ses vaches et trouvé que la mauvaise qualité du beurre provenait de l'une d'elles seulement, que le lait des autres donnait un bon beurre et en abondance. Il lui fut aussi démontré que la perte qu'il avait si longtemps éprouvée ne devait être attribuée qu'à cette seule vache. Il a aussitôt administré le remède recommandé par M. Deneubourg et ce remède a opéré une guérison complète.

Ce fait que le lait altéré d'une seule vache, sur quatorze, peut produire un effet aussi considérable comme celui de modifier le lait des treize autres, mérite une très sérieuse attention de la part des cultivateurs, chez lesquels les mêmes circonstances pourraient avoir lieu sans qu'ils s'en expliquassent les motifs.

OIGNON DU CHEVAL.

On appelle ainsi une tumeur dure qui se montre sur la sole des quartiers et constitue une bosse. Cette maladie n'est pas rare sur les pieds de devant, sur les pieds plats et combles ; on ne l'observe presque jamais sur les pieds de derrière. La mauvaise ferrure est une cause fréquente de l'oignon, qui est aussi le résultat des contusions de la sole, d'une marche forcée sur un terrain caillouteux. La blessure suppurée, le javart cartilagineux et la fourbure sont les complications qu'il faut redouter.

C'est par la ferrure qu'on remédie à cette maladie du pied. On applique le *fer couvert* en lui donnant assez d'ajusture pour recouvrir et protéger la protubérance de la sole, sans la comprimer. Le *fer couvert* sur toute la branche correspondant à l'oignon est préférable au *fer à oignon* proprement dit, qui n'est élargi que sur une surface limitée. Une opération a été conseillée pour enlever l'exostose qui constitue l'oignon ; elle est abandonnée à cause du peu d'amélioration qu'elle est susceptible de produire, comparativement à la gravité des complications qu'elle peut faire naître.

LADRERIE, MALADIE DU COCHON.

Cette maladie, qui attaque particulièrement les cochons, s'annonce par la difficulté qu'ils éprouvent à se remuer ; l'animal attaqué paraît triste ; les bords et le dessus de la langue, et quelquefois le palais, sont chargés de petits points blanchâtres remplis d'une humeur épaisse. Lorsque la maladie est avancée, la racine des soies est ensanglantée, et l'animal se soutient à peine sur le train de derrière.

On placera le cochon dans un endroit bien pavé, propre et aéré ; on l'étrillera deux fois par jour ; on le fera baigner tous les jours dans une eau courante et propre ; en sortant de l'eau on le bouchonnera exactement ; on changera sa litière deux fois par jour ; on le fera promener une heure le matin et autant le soir, et on ne lui laissera manger aucune nourriture sale et corrompue. On le nourrira de grains de froment, et de son humecté avec de l'eau salée.

 PETITE CHRONIQUE AGRICOLE.

—“ Nous avons dit bien des fois que l'enseignement agricole établi dans toutes les écoles, et surtout dans les écoles primaires, était la base du progrès de notre agriculture ; aussi voyons-nous avec plaisir que la Société du département d'Ille-et-Vilaine (France) a introduit dans son programme l'article suivant :

“ Un concours pour l'enseignement agricole aura lieu, dans l'arrondissement de Redon, entre les élèves des écoles primaires rurales et les élèves adultes de cet arrondissement ; une montre et une timbale en argent leur seront données ; des prix seront aussi distribués aux instituteurs dont les élèves auront obtenu ces récompenses.”

A. DE LAVALETTE.

Quand nous sera-t-il donné d'applaudir la Chambre et les Sociétés d'agriculture du Bas-Canada pour de semblables mesures ?

—Voici un autre exemple d'une belle et bonne conduite concernant les progrès agricoles, exemple qui ne va pas à la même adresse, mais qui n'en sera pas moins bien goûté, bien écouté, et bien suivi, nous en sommes autant persuadé dans ce cas que dans le précédent. Il est pour nos députés, dont le désintéressement est à la hauteur du patriotisme.

Nous lisons dans un journal français : “ M. le comte de Lagrange, député de Gers, a fait don de 1,000 fr. pour le concours de la Société d'agriculture de Condom. Cet heureux exemple a été suivi par chacun des autres députés..... Sans doute, les députés ne peuvent faire un meilleur emploi des sommes qui leur sont allouées par l'Etat.

“ Il suffit, ajoute le journal, de signaler une action aussi louable pour qu'elle trouve de nombreux imitateurs.”

Nous l'avons signalé.

—Les arbres ont maintenant leurs médecins. On rapporte l'annonce suivante tirée d'un journal scientifique de Norwich (Angleterre) :

“ Le docteur X..., médecin des arbres, les traite dans toute leurs maladies, fatigues, consommation, calvitie, spleen, jaunisse, pléthore, crampes, etc. Il se rend dans les jardins et les parcs valétudinaires, à des prix doux pour des personnes de médiocre fortune.”

C'est bien heureux qu'il n'exige pas que l'on transporte chez lui les sujets malades.

—La ville de Québec a tenu sa seconde foire au jour qui avait été annoncée, le vendredi, 2 août, sur le marché St. Paul. Il y a eu un grand concours de personnes et d'animaux, qui l'aurait été davantage encore si les travaux de la fenaison n'eussent retenu chez eux bon nombre de cultivateurs. Néanmoins, on a constaté une augmentation dans le nombre des bêtes à cornes exhibées, et les résultats de cette seconde foire donnent à espérer que la prochaine, qui aura lieu dans un temps plus favorable, surpassera les deux premières en importance.

—D'après l'*Observer* de Elora, un M. Lowes, du township de Peel, a eu, le 10 expiré, 13 moutons tués et 2 blessés par les loups.

—L'agriculture dans les États-Unis n'a pas seulement contre elle le fléau de la guerre ; tous les journaux du pays se plaignent des dévastations considérables qui sont faites aux récoltes par une multitude de vers. L'Illinois et l'Indiana, particulièrement, en sont désolés. On cite de nombreux champs dont les récoltes sont entièrement perdues.

—L'année est donc vouée à tous les genres de sinistres ! Que de maux n'a-t-on pas signalé déjà ? Les États, avons-nous vu, ont maintenant la guerre civile et les vers. En France, une tempête de grêle et de vent vient de causer d'incroyables ravages ; on rapporte que les dommages s'étendent à plus de dix départements ; que plus de cent maisons et des milliers d'arbres ont été renversés, des récoltes et des vignes détruites sur une grande étendue ; ces dommages sont évalués à environ onze millions de francs.

En Angleterre, à Londres, un incendie formidable, qui a duré 10 à 12 jours, a détruit des valeurs pour plus de deux millions de livres sterling, ce qui représente environ cinquante huit million de francs.

—Les enfants sont terribles, et il n'est pas toujours bon de dire toutes choses devant eux. Dernièrement deux jouaient ensemble, quand l'un, s'interrompant, dit à son compagnon : “ Nous allons avoir un dôme sur notre maison.”—“Bast ! rien que ça, reprit celui-ci ; papa va mettre une hypothèque sur la nôtre !”

—Nous signalons il y a peu de temps les qualités du crapaud comme auxiliaire utile des jardiniers pour la destruction des limaces et limaçons. Il est maintenant devenu dans ce but l'objet d'un assez grand commerce à Paris (France) d'où l'on en expédie beaucoup jusqu'en Angleterre. Cet article se cote dans ce moment au prix de 45 sous la douzaine.

—Deux lois intéressantes viennent d'être publiées en Angleterre. L'une inflige une amende de £5 contre ceux qui feront battre des taureaux ou des chiens. Et l'autre, rendant la vaccine obligatoire, impose une pénalité aux parents qui, en négligeant de remplir ce devoir, compromettraient la santé publique.

—M. Stanislas Drapeau, agent des chemins Elgin et Taché, et dont l'activité et le dévouement ne laissent rien à désirer dans l'accomplissement de sa mission a fait un rapport fort encourageant des progrès de la colonisation du chemin Elgin, pendant les années de 1859 et 1860, sous le régime des octrois gratuits. On pourra juger assez facilement de ce qui a été fait par la récapitulation qui suit des statistiques contenues dans le rapport.

RÉCAPITULATION.

Lots concédés 1859	183
“ “ 1860	238

Augmentation en 1860 55 lots.

L'AGRICULTEUR.

Animaux de ferme en 1859	45
" " 1860	95
Augmentation en 1860	50 têtes.
Acres défrichés en 1859	709½
" " 1860	1457½
Augmentation en 1860	748 acres.
Maisons et granges en 1859	28
" " 1860	94
Augmentation en 1860	66 bâtisses.
Semences du printemps de 1859	195
" " 1860	866½
Augmentation en 1860	671½
Récoltes en l'automne de 1859	1672½
" " 1860	5155½
Augmentation en 1860	3483

Valeur totale des richesses des colons, savoir :

	1859	1860
Produits agricoles	\$ 910,80	\$ 3,291,30
Défrichements, etc	13,706,00	20,773,70
Bétail	991,90	2,129,00
	<u>\$15,607,80</u>	<u>\$26,194,00</u>
Augmentation produits agricoles en 1860		\$2,380,50
" défrichements, etc		7,067,70
" bétail		1,138,00
Augmentation totale de 1860		<u>\$10,586,00</u>

VARIÉTÉS

SOINS AUX MALADES.

L'air épais, chaud, et chargé de vapeurs de toute espèce dans lequel on a coutume de tenir un malade, est tout-à-fait dangereux pour ce dernier. Il faut que l'air de sa chambre soit pur, frais et fréquemment renouvelé, en ayant soin toutefois d'écarter les courants d'air froid appelés vents coulis. Plusieurs fois dans le jour, on ouvrira pendant quelques instants la croisée ainsi que la porte, pour remplacer par de l'air extérieur celui qui est altéré ; pendant cette opération, les rideaux du lit seront fermés, pour être ouverts ensuite. L'hiver, la chambre sera tenue dans une douce température ; quinze ou seize degrés, au thermomètre de Réaumur (65 à 68 Fahrenheit), au moyen d'un feu fait au poêle ou à la cheminée.

L'été, au contraire, on pourrait rafraîchir l'atmosphère en fermant les persiennes et les rideaux, en y tenant des branches d'arbres pourvues de feuilles, qu'on arrosera de temps en temps d'eau fraîche. On aura soin d'en écarter toutes les odeurs fortes ou désagréables, et lorsqu'il en existera quelque'une, il faudra la détruire immédiatement, d'abord par le renouvellement de l'air, moyen qui suffit le plus souvent, ensuite par des fumigations de chlore employés avec ménagement. Quant à l'usage commun de brûler du vinaigre, du sucre ou des haies de genièvre, cela sert seulement à masquer les mauvaises odeurs, sans en détruire les principes nuisibles. Une trop vive lumière, le bruit, les réunions nombreuses ne sauraient convenir dans la chambre d'un malade.

Surcharger les malades de vêtements chauds, est un usage très répandu, quoiqu'il leur soit généralement aussi désavantageux qu'incommode. Une simple chemise avec une camisole de coton, et un bonnet léger leur suffisent : on aura soin qu'aucun cordon, aucune lignature ne les gênent. Leurs lits ne doivent pas être trop mous ; les lits de plume doivent être ôtés ou du moins placés sous tous les matelas. Enfin pour les malades qui ne peuvent pas se remuer eux-mêmes, le meilleur lit est un lit de sangles, ou un fond sanglé avec deux matelats placés sur quatre chaises. Le lit sera garni de linge, de toile cirée, et de paillassons de paille d'avoine pour ceux qui laissent échapper les excréments ou les urines. Le tout doit être fréquemment renouvelé. Les couvertures seront chaudes et légères ; si le malade a froid aux pieds, on y placera une bouteille de grès remplie d'eau bouillante ou une brique chauffée au feu et enveloppée de linge. Il ne faut bassiner le lit que quand on y met des draps blancs ; la vapeur de la braise peut avoir de mauvais effets. Un moyen d'adoucir et de rafraîchir beaucoup les malades, c'est de les changer de lit de temps en temps.

Les soins de la propreté la plus recherchée sont nécessaires aux malades ; il faudrait qu'un malade fût baigné de temps en temps, que tous les jours on lui lavât les mains et la figure ; qu'il se lavât plusieurs fois dans la journée la bouche avec de l'eau tiède et qu'il se brossât les dents. Les parties qui sont soumises à une pression continue, comme la région des reins, des hanches, etc., seraient lavées avec de l'eau fraîche, un peu vinaigrée ou aiguisée avec de l'eau de cologne.

Le régime alimentaire, lorsqu'il est bien dirigé, est un auxiliaire énergique du traitement. La diète est un point capital dans le plus grand nombre des maladies. Accorder des aliments à un malade qui a la fièvre, c'est l'augmenter inévitablement.

On ne doit pas croire que les choses les plus substantielles (les plus nourrissantes) soient celles qui conviennent le mieux aux malades. Un bouillon de poulet ou un bouillon coupé valent mieux qu'un bouillon trop fort, qu'on a vu souvent produire de graves accidents. Lorsque les premières doses d'aliments ont bien passé, on peut se permettre de les augmenter par degrés, en ayant soin de s'arrêter et même de revenir à une diète complète pour peu qu'il survienne quelque désordre dans la santé. On s'abstiendra soigneusement, à moins d'une prescription de médecin, de donner aux malades du vin, d'autant plus que le vin est ici fortement additionné d'alcool. La boisson la plus convenable pour les malades et les convalescents est l'eau pure ou faiblement sucrée.

En général, les malades et les convalescents doivent user d'une nourriture légère et rafraîchissante, administrée en petites quantités à la fois, et à des intervalles tels qu'au moment où l'on en prend de nouveau, l'estomac soit parfaitement vide, que surtout les aliments et les médicaments ne se rencontrent pas dans l'estomac, car l'effet des premiers est annulé par les seconds.

Dans les maladies aiguës, le repos le plus parfait est nécessaire aux malades qui, d'ailleurs, en sentent eux-mêmes le besoin. Dans les affections chroniques, au contraire, les promenades, tant à pied qu'en voiture, l'équitation, les jeux divers, la navigation et les voyages par terre sont extrêmement avantageux.

Si la suppression des évacuations naturelles est une cause commune et active de la maladie, une partie intéressante du traitement est de les entretenir dans une mesure convenable. Mais ce n'est pas une raison de croire qu'il faille chercher à les provoquer violemment.

Le repos physique est nécessaire dans les maladies, mais le calme de l'âme n'est pas moins indispensable. Ainsi, on doit, lorsqu'on est appelé à assister un malade, tâcher de le maintenir dans les dispositions favorables de la sécurité et de l'espérance.

Nous ferons connaître, en terminant cet article un moyen très facile à exécuter et en même temps économique pour purifier l'air des intérieurs où il est vicié.

Vous versez du vinaigre commun sur de la craie en poudre, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de bouillonnement. Vous laissez déposer et vous décantez ensuite le résidu, on le met dans une terrine ou un vaisseau de terre, et l'on verse dessus doucement de l'acide sulfurique, aussi longtemps qu'il s'en échappe une vapeur blanche. C'est cette vapeur qui, condensée à l'état liquide, donne le vinaigre aromatique du commerce. Elle se répand et pénètre partout avec promptitude, ce qui la rend très utile pour purifier l'air dans les hôpitaux, les prisons, les navires et les maisons où il peut être vicié. Le peu de dépense que ce moyen occasionne, et sa facilité, doivent le faire préférer à tout autre.

CONSEILS

AUX

SECRÉTAIRES-TRÉSORIFIERS

DES

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Nous croyons rendre service aux Secrétaires-Trésoriers des Sociétés d'Agriculture en leur recommandant de faire exécuter toutes leurs impressions au No. 18, Rue St. Gabriel, vu que ces Messieurs font ces ouvrages depuis plusieurs années et ils sont par conséquent parfaitement au fait de tout ce qui concerne les Sociétés d'Agriculture.

Leurs Prix sont très-modérés.

S'adresser à

DE MONTIGNY & CIE.,

18, Rue St. Gabriel, Montréal.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE



Et d'Horticulture

DE

MONTREAL.

LA 16^{ème} GRANDE EXPOSITION Annuelle aura lieu

**MERCREDI ET JEUDI,
18 et 19 Septembre 1861**

dans la Bâtisse d'EXPOSITION du Bureau des Arts et Manufactures,

RUE STE. CATHERINE.

Des PRIX seront offerts pour

**FRUITS,
FLEURS,
VEGETAUX,
PRODUITS AGRICOLES,
VOLAILLES,
OISEAUX, Etc., etc.**

Tous les Articles pour la compétition devront être entrés avant DIX heures du matin du 18 Septembre.

On pourra se procurer des LISTES de Prix au Bureau du Secrétaire,

231, RUE St. PAUL,

et aussi chez MM. S. J. LYMAN & Cie.,
Place d'Armes.

G. DESBARATS,

Président.

JESSE THAYER, Jr.

Secrétaire.

Montréal, Août 1861.

Des arrangements ont été pris avec les compagnies de Vapeurs et de Chemins de Fer afin de transporter les Passagers et les Articles destinés à l'Exposition à Prix Réduits.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

Du Comté de

SOULANCES

L'EXPOSITION Annuelle de cette Société aura lieu au

COTEAU DU LAC,

chez Mr. MOISE D. St. AMOUR,
Mercredi, le 18 Septembre 1861
à DIX heures de l'avant-midi.

Par ordre,

G. F. DUMESNIL,

Sect.-Trés.

Coteau Landing, Août 1861.

1—2

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

No. 2

Du Comté de

G A S P É.

Une EXPOSITION de Chevaux, Vaches, Moutons, Végétaux et de Produits de Laiterie, etc., sera tenue à

Gaspé Basin,

Le Second Mardi d'Octobre 1861

à DIX heures A. M.

Par ordre,

JOSEPH EDEN,

Sect.-Trés.

Août 1861.

1—2

Société d'Agriculture

DU COMTÉ DE

M A S K I N O N G É

L'EXPOSITION Annuelle d'Animaux, Végétaux et effets de Manufactures sera tenue à

LA RIVIÈRE-DU-LOUP,

Le 3 OCTOBRE 1861,

à DIX heures A. M.

L'Exposition d'Hiver aura lieu le 14 Janvier 1862, sur le Marché de la Rivière-du-Loup.

Par ordre,

G. E. MAYRAND,

Sect.-Trés.

Août 1861.

1—2

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
Du Comté de
RICHELIEU.

LA Société d'Agriculture du Comté de Richelieu, tiendra son EXPOSITION Annuelle en la Paroisse de

Ste. VICTOIRE,
sur la Place Publique,
Mercredi, le 9 d'Octobre 1861,
à DIX heures A. M.

Par ordre,

J. G. CREBASSA,

Sect.-Trés.

Août 1861.

1—2

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
De la Division Electorale de
TROIS-RIVIÈRES

L'EXPOSITION AGRICOLE de la Société d'Agriculture de Trois-Rivières se tiendra à

Trois-Rivières,
sur le Marché à Foin,
Mardi, le 22 Octobre 1861,
à NEUF heures de l'avant-midi.

Par ordre,

ELZEARD AUBRY,

Sect.-Trés.

Août 1861.

1—2

Société d'Agriculture
DU COMTÉ DE
RIMOUSKI

L'EXPOSITION Annuelle de ce Comté aura lieu à

Ste. FLAVIE,
Le 5 SEPTEMBRE 1861,

Par ordre,

J. B. LEPAGE,

Sect.-Trés.

Août 1861.

1—2

Société d'Agriculture
DU COMTÉ DE

ROUGEMONT.

L'EXPOSITION Annuelle de ce Comté aura lieu à

ROUGEMONT,
Le 25 Septembre 1861,
chez M. CHADREY, à DIX heures de l'avant midi.

Par ordre,

J. B. St. ONGE,

Sect.-Trés.

Août 1861.

1—2

Société d'Agriculture
DU COMTÉ DE
TEMISCOUATA

L'EXPOSITION Annuelle de la Société d'Agriculture du Comté de Témiscouata aura lieu aux

TROIS-PISTOLES,
Près de l'Eglise,
Jendredi, le DIX Octobre 1861,
à DIX heures A. M.

Par ordre,

L. N. GAUVREAU,

Sect.-Trés.

Août 1861.

1—2

Société d'Agriculture
DU COMTÉ DE
ST. HYACINTHE.

AVIS est donné que l'exposition des Produits Agricoles, des Animaux, etc., aura lieu
Le HUIT Octobre prochain,
à DIX heures A. M., sur la place du Marché à Foin, à

ST. HYACINTHE,

Par ordre,

A. H. DESILETS,

Sect.-Trés.

Août 1861.

1—2

Société d'Agriculture No. 1
DU COMTE DE
NICOLET.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que l'EXHIBITION de la Société d'Agriculture No. 1 du Comté de Nicolet, aura lieu au Village de la Paroisse de

BECANOUR,
Mardi, le 8 Octobre prochain,
à DIX heures A. M.

Par ordre,

J. JUTRAS,

Sect.-Trés.

Août 1861.

1-2

Société d'Agriculture
DU COMTE DE
BAGOT.

L'EXPOSITION Annuelle de cette Société aura lieu au

VILLAGE DE STE. ROSALIE
MERCREDI,
Le 2ème Jour d'Octobre 1861,
à DIX heures A. M.

Par ordre,

P. S. GENDRON,

Sect.-Trés.

S. A. C. B.

Août 1861.

1-1

Société d'Agriculture No. 2
DU COMTE
D'OTTAWA
AVIS.

L'EXPOSITION Annuelle de la "Société d'Agriculture Numéro Deux du Comté d'Ottawa" se tiendra dans

LE VILLAGE DE THURSO,
MERCREDI,
Le 2ème Jour d'Octobre 1861,
à DIX heures A. M.

Par ordre,

ABEL WATERS,

Sect.-Trés.

Août 1861.

1-2

Société d'Agriculture
DU COMTE DE
WOLFE.

L'EXPOSITION Annuelle de la Société d'Agriculture du Comté de Wolfe sera tenue à

CORNER A BUDSWELL,
MERCREDI,
Le 2ème Jour d'Octobre 1861.

Par ordre,

ALLEN LATHROP,

Sect.-Trés.

Août 1861.

1-2

Société d'Agriculture
DU COMTE DE
PONTIAC.

L'EXPOSITION Annuelle de cette Société se tiendra à

CLARENDON CENTRE
Vendredi, le 4me Jour d'Octobre
à 10 heures, A. M.

Par ordre,

G. M. JUDGSON,

Sect.-Trés.

Août 1861.

12-2

Société d'Agriculture No. 2
DU COMTE DE
VAUDREUIL.

L'EXPOSITION Annuelle de la Société d'Agriculture No. 2, du Comté de Vaudreuil, aura lieu à

Ste. MARTHE,
sur la propriété de Mr. FRANCIS MADDEN,
Le Vingt-Six Septembre 1861.

Par ordre,

E. N. FOURNIER,

Sect.-Trés.

S. A. No. 2 Co. de V.

Août 1861.

12-2

Société d'Agriculture
DU COMTÉ DE
MONTMORENCY.

L'EXPOSITION Annuelle de la Société
d'Agriculture du Comté de MONTMORENCY
aura lieu au

CHATEAU RICHER,

Mardi, le 15 Octobre 1861,
à NEUF heures de l'avant-midi, sur le terrain
de M. JOSEPH CLOUTHIER.

Par ordre,

O. GRAVEL,
Sect.-Trés.

Août 1861.

12—2

Société d'Agriculture
DU COMTÉ DE
SHEFFORD.

L'EXPOSITION Annuelle de la Société
d'Agriculture du Comté de SHEFFORD sera
tenue à

HALL'S HOTEL,

Mercredi, le 18 Septembre prochain,

Par ordre,

J. H. ALLEN,
Sect.-Trés.

Août 1861.

12—2

Société d'Agriculture
DU COMTÉ DE
LAPRAIRIE.

L'EXPOSITION Générale des Produits
Agricoles, etc., du Comté de LAPRAIRIE,
aura lieu au

VILLAGE DE LAPRAIRIE,

Le 19 Septembre prochain,

à 9 heures A. M.

Par ordre,

H. LANCTOT,
Sect.-Trés.

Août 1861.

12—2

Société d'Agriculture
DU COMTÉ DE
D'IBERVILLE.

L'EXPOSITION Annuelle d'Animaux, de
Produits de la Terre et d'Objets d'Arts ou de
Manufactures du Comté d'Iberville, aura lieu

Le 25 SEPTEMBRE 1861.

EN LA VILLE D'IBERVILLE,

Par ordre,

L. HAMEL,
Secrétaire-Trésorier.

Août 1861.

12—2

Société d'Agriculture
DU COMTÉ DE
MONTCALM.

L'EXPOSITION Annuelle de la Société
d'Agriculture du Comté de MONTCALM.
sera tenue en la Paroisse de

St. ALEXIS,

sur la Propriété de Mr. MAXIME DUFORT,
ou aux environs,

Mercredi, le 20 Octobre prochain

à DIX heures du matin.

Par ordre,

A. H. DE CAUSSIN,
Sect.-Trés.

Août 1861.

12—2

Agricultural Society
OF THE COUNTY OF
RIMOUSKI

The Annual EXHIBITION of this County
will be held at

Ste. FLAVIE,

On the 5th September 1861.

By order,

J. B. LEPAGE,
Sec.-Treas.

August 1861.

1—2

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE **Société d'Agriculture No. 1**
 • Du Comté de **DU COMTÉ**
L'ISLET. D'OTTAWA

Une EXPOSITION de cette Société sera tenue à

ST. JEAN PORT JOLY,
Le 24 Octobre 1861

Par ordre,

P. G. VERRAULT,

Sect.-Trés.

Août 1861.

L'EXPOSITION Annuelle de la Société d'Agriculture No. 1, du Comté d'Ottawa sera tenue au

VILLAGE D'AYLMER,
Judi, le 3 Octobre 1861,
 à DIX heures A. M.

Par ordre,

CHARLES SYMMES

Sect.-Treas.

Août 1861.

1—2

AVIS PUBLIC.

Société d'Agriculture No. 2
DU COMTÉ DE
BONAVENTURE.

Avis est par le présent donné que la Société d'Agriculture No. 2, du Comté de Bonaventure tiendra son EXPOSITION d'AUTOMNE d'Animaux, d'Agriculture, Produits de Laiterie et de Labour, dans le Township de MARISE, le PREMIER, et dans le Township de MANN, le SECOND MERCREDI

D'OCTOBRE 1861,

et l'EXPOSITION d'HIVER de Grains, Graines et Manufactures Domestiques à CARLETON, dans le Township de Carleton, le SECOND, et à CROSS POINT, Township de Mann, le TROISIEME MERCREDI de

Février Prochain.

Par ordre,

MANN & MEAGHER,

Sect.-Trés.

Carleton, Août 1861.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
 Du Comté de
St. JEAN.

L'EXPOSITION Annuelle de cette Société sera tenue dans la

VILLE DE St. JEAN
Mardi, le 24 Septembre 1861,
 à DIX heures A. M.

Par ordre,

L. L. ROY,

Sect.-Trés.

Août 1861.

1—2

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
 Du Comté de
L'ASSOMPTION

L'EXPOSITION Annuelle de la Société d'Agriculture du Comté de l'Assomption aura lieu,

Judi, le Trois d'Octobre 1861,
 à DIX heures de l'avant-midi, à
St. ROCH DE L'ACHIGAN,
 Près de l'Eglise.

Par ordre,

ALEX. ARCHAMBAULT.

Sect.-Trés.

S. A. C. L.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
 Du Comté
D'ARGENTEUIL.

L'EXPOSITION Annuelle de cette Société sera tenue au

VILLAGE DE LACHUTE,
 Paroisse de Ste. Jérusalem,
Judi, le 26 Septembre 1861,
 à DIX heures A. M.

Par ordre,

H. HOWARD,

Sect.-Trés.

Août 1861.

1—2, Août 1861.

1—2

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE | SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
 Du Comté de | du Comté des
ST. MAURICE | **DEUX-MONTAGNES.**

L'EXPOSITION Annuelle de cette Société
 sera tenue, au

VILLAGE DE YAMACHICHE,

Le 8 Octobre 1861,

à DIX heures A. M.

Par ordre,

F. E. MILOT,

S. T. S. A. Co. St. H.

Août 1861.

1-2

L'EXPOSITION Annuelle de ce Comté
 aura lieu à

St. PLACIDE,

Le 25 Septembre 1861.

Par Ordre,

DAMIEN MASSON,

Sec.-Trés.

Août 1861.

1-2

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
 du Comté de
JACQUES-CARTIER.

L'EXPOSITION annuelle de la Société
 d'Agriculture du Comté de Jacques Cartier
 aura lieu au

VILLAGE DE LACHINE,

MERCREDI,

Le 25 SEPTEMBRE Courant

à 10 heures A. M.

Par Ordre,

N. M. L. CAVALIER,

Sec. Trés.

Août 1861

1-2

Société d'Agriculture
 DU COMTÉ DE
CHAMBLY.

L'EXPOSITION Annuelle d'Animaux, de
 Produits d'Agriculture et de Manufactures
 Domestiques, du Comté de Chambly, sera
 tenue à

St. HUBERT,

Le 19 Septembre 1861,

à DIX heures A. M.

Par ordre,

P. BASILE BENOIT,

Sect.-Trés.

Août 1861.

1-2

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
 du Comté de
Beauharnois.

L'EXPOSITION Annuelle aura lieu à

St. Louis de Gonzague,

Mardi, le 17 Septembre 1861.

J. M. BROWNING,

Sec. Trés.

Août 1861.

1-2 Août 1861.

Société d'Agriculture
 DU COMTÉ DE
RICHMOND.

L'EXPOSITION Annuelle de la Société
 d'Agriculture du Comté de Richmond sera
 tenue à

MELBOURNE, UPPER VILLAGE,

Mercredi, le 2 Octobre 1861.

Par ordre,

JOHN MAIN,

Sect.-Trés.

1-2

Société d'Agriculture
DU COMTÉ DE
QUÉBEC.

MONTREAL



Agricultural & Horticultural
SOCIETY.

THE 16th GRAND ANNUAL EXHIBITION will be held on

WEDNESDAY & THURSDAY,
18 & 19th September,

in the Exhibition Building of the Board of Arts and Manufactures,

St. Catherine Street.

PRIZES will be offered for

FRUITS,
FLOWERS,
VEGETABLES,
AGRICULTURAL PRODUCE,
POULTRY,
BIRDS, &c., &c.

All Articles for competition must be entered before TEN O'Clock in the morning of the 18th September.

Prize LISTS can be obtained at the Secretary's Office,

231, ST. PAUL STREET,

and also at Messrs. S. JONES LYMAN & Co., Place d'Armes.

G. DESBARATS,
Président.

JESSE THAYER, Jr.,

Secretary.

Montreal, August 1861.

Arrangements have been made with the Steamboat and Railway Companies to carry Passengers and Articles for Exhibition, at reduced rates.

L'EXPOSITION Agricole de la Société d'Agriculture du Comté de Québec, pour l'année 1861 aura lieu à Ste. FOYE,

Le Quinze Octobre prochain

à NEUF heures A M.

Le Concours de LABOURAGE, aura lieu le 7 du même mois, à l'ANCIENNE LORETTE, à 9 heures A. M.

Par ordre,

J. B. DELAGE,

Sect.-Trés.

S. A. C. Q.

12—2

Août 1861.

Agricultural Society
OF THE COUNTY OF
MONTCALM.

THE Annual EXHIBITION of the Agricultural Society of the County of MONTCALM, will be held at the Parish of

St. ALEXIS,

on the Property of Mr. MAXIME DUFORT, or adjacent Lands, on

Wednesday, the 2nd October next,

at TEN O'Clock A. M.

By order,

A. H. DE CAUSSIN,

Sec.-Treas.

August 1861.

12—2

AGRICULTURAL SOCIETY AGRICULTURAL SOCIETY

No. 2

Of the County of

Of the County of

G A S P É. RICHELIEU.

A SHOW of Horses, Cattle, Sheep, Vegetables, and the Produce of the Dairy, &c., will be held at

Gaspé Basin,

On the Second Tuesday of October 1861,
at TEN O'Clock A. M.

By order,

JOSEPH EDEN,
Sec.-Treas.

August 1861.

1—2

AGRICULTURAL SOCIETY

Of the County of

SOULANGES

THE Annual EXHIBITION of this Society will be held at

COTEAU DU LAC,

at Mr. MOISE D. St. AMOUR, on
Wednesday, 18th September,
at TEN O'Clock, in the forenoon.

By order,

G. H. DUMESNIL,
Sec.-Treas.

Coteau Landing, August 1861.

1—2

AGRICULTURAL SOCIETY

Of the County of

MASKINONGÉ

The Annual EXHIBITION of Animals, Agricultural Productions and Domestic Manufactures will be held at

RIVIÈRE-DU-LOUP,

On the 3th October 1861
at TEN O'Clock A. M.

The Winter Exhibition will be held on the 14th January 1862, at the Rivière-du-Loup Market.

By order,

G. E. MAYRAND,
Sec.-Treas.

August 1861.

1—2 August 1861.

THE Agricultural Society of the County of Richelieu, will be held in the Parish of

Ste. VICTOIRE,

At the Public Place,

On Wednesday,

The 9th October 1861,

at TEN O'Clock A. M.

By order,

J. G. CREBASSA.

Sec.-Treas.

August 1861.

1—2

Agricultural Society

OF THE COUNTY OF

QUEBEC.

THE Agricultural EXHIBITION of the Agricultural Society of the County of Quebec for the year 1861, will be held at Ste. FOYE,

On the 15th October 1861

at NINE O'Clock A. M.

The PLOUGHING MATCH will take place on the 7th of the same month, at L'ANCIENNE LORETTE.

By order,

J. B. DELAGE,

Sec.-Treas.

A. S. C. Q.

12—2

Agricultural Society **Agricultural Society**
OF THE COUNTY OF OF THE COUNTY OF
MONTMORENCY. **PONTIAC.**

THE Annual EXHIBITION of the Agricultural Society of the County of MONTMORENCY will be held at

CHATEAU RICHER,
On Tuesday, 15th October 1861
at NINE O'Clock A. M., on Mr. JOSEPH CLOUTIER'S Land.

By order,

O. GRAVEL,
Sec.-Treas.

August 1861.

12—2

AGRICULTURAL SOCIETY
Of the County of
SHEFFORD.

THE Annual EXHIBITION of the Shefford County Agricultural Society will be held at

HALL'S HOTEL,
On Wednesday, September 18th next.

By order,

J. H. ALLEN,
Sec.-Treas.

August 1861.

12—2 August 1861.

Agricultural Society
OF THE COUNTY OF
LAPRAIRIE.

THE Annual EXHIBITION of the County of LAPRAIRIE Agricultural Productions, &c., will be held in the

LAPRAIRIE VILLAGE,
On the 19th September next,
at 9 O'Clock A. M.

By order,

H. LANCTOT,
Sec.-Treas.

August 1861.

12—2 August 1861.

Agricultural Society No. 2
OF THE COUNTY OF
VAUDREUIL.

THE Annual EXHIBITION of the County of VAUDREUIL Agricultural Society No. 2, will be held at

Ste. MARTE,
on Mr. FRANCIS MADDEN'S Property,
On the 26th September 1861.

By order,

E. N. FOURNIER,
Sec.-Treas.

Co. V. A. S. No. 2.

12—2

AGRICULTURAL SOCIETY
Of the County of
IBERVILLE

THE Annual EXHIBITION of Animals, Agricultural Productions and Domestic Manufactures of the County of Iberville, will be held

On the 25th September 1861,
IN THE TOWN OF IBERVILLE.

By order,

L. HAMEL,
Sec.-Treas.

A. S. C. of I.

12—2

Agricultural Society
No. 2.

OF THE COUNTY OF

OTTAWA.

NOTICE.

The Annual EXHIBITION of the "County of Ottawa Agricultural Society Number Two," will be held in the

VILLAGE OF THURSO,

On WEDNESDAY,

The Second day of October,
at 10 O'Clock A. M.

By order,

ABEL WATERS,

Sec.-Treas.

August 1861.

1-2

Agricultural Society
OF THE COUNTY OF

WOLFE.

The Wolfe County Agricultural Society will hold their Annual EXHIBITION at the

CORNER IN DUDSWELL,

ON WEDNESDAY,

The 2nd Day of October 1861,

By order,

ALLEN LATHROP,

Sec.-Treas.

August 1861.

1-2

Agricultural Society
OF THE COUNTY OF

BAGOT.

The Annual EXHIBITION of this Society will be held in the

VILLAGE OF STE. ROSALIE

ON WEDNESDAY,

The 2nd Day of October 1861,

at TEN O'Clock A. M.

By order,

P. S. GENDRON,

Sec.-Treas.

A. S. C. B.

August 1861.

1-2

Agricultural Society

OF THE COUNTY OF

TEMISCOUATA

The Annual EXHIBITION of the County of Temiscouata Agricultural Society will be held at

TROIS-PISTOLES,

Near the Church, on

Thursday, the 10th October,

at 10 O'Clock A. M.

By order,

L. N. GAUVREAU,

Sec.-Treas.

August 1861.

1-2

Agricultural Society

OF THE COUNTY OF

ST. HYACINTHE.

NOTICE is given that the EXHIBITION of the Agricultural Produces, Cattle, &c., will take place, on the

Eighth Day of October next,

at TEN O'Clock A. M., on the Hay Market Place,

AT ST. HYACINTHE.

By order,

A. H. DESILETS,

Sec.-Treas.

August 1861.

1-2

Agricultural Society No. 1

OF THE COUNTY OF

NICOLET.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the EXHIBITION of the Agricultural Society No. 1 of the County of Nicolet, will take place and be held in the Village of the Parish of

BECANCOUR,

On Tuesday, the 8th October

Next, at TEN O'Clock A. M.

By order

J. JUTRAS,

Sec.-Treas.

August 1861.

1-2

AGRICULTURAL SOCIETY
Of the County of
L'ISLET.

An EXHIBITION of this Society will be held at

St. JEAN PORT JOLI,
On the 24th October 1861.

By order,
P. G. VERREAULT,
Sect.-Trés.

August 1861.

1—2

PUBLIC NOTICE.

Agricultural Society No. 2
Of the County of
BONAVENTURE.

NOTICE is hereby given that the Agricultural Society No. 2 of the County of Bonaventure will hold their FALL SHOW, Cattle, Agricultural, Dairy Produce and Ploughing, at the Township of MARISE, on the FIRST, and at the Township of MANN, on the **Second Wednesday of October next**, and the WINTER SHOW of Grain, Seeds and Domestic Manufactures, at CARLETON, Township of Carleton on the SECOND, and at CROSS POINT, Township of MANN, on the **FIRST WEDNESDAY** of

FEBRUARY NEXT.

By order,
MANN & MEAGHER,
Sect.-Treas.

Carleton, August 1861.

1—1

AGRICULTURAL SOCIETY
Of the County of
ARGENTBUIL.

THE Annual EXHIBITION of this Society will be held at the

VILLAGE OF LACHUTE,
Parish of Ste. Jérusalem, on
Thursday, the 26th September
at TEN O'Clock A. M.

By order,
H. HOWARD,
Sect.-Treas.

August 1861.

1—2

Agricultural Society No. 1
OF THE COUNTY OF

OTTAWA

THE Annual EXHIBITION of the Agricultural Society of the County of Ottawa No. 2, will be held at the

VILLAGE OF AYLMER,
On Thursday, the 3rd October
at TEN O'Clock A. M.

By order,
CHARLES SYMMES,
Sect.-Treas.

October 1861.

1—2

AGRICULTURAL SOCIETY
Of the County of
St. JOHN.

THE Annual EXHIBITION of this Society will be held in

TOWN OF St. JOHNS,
On Tuesday, 24th September,
at TEN O'Clock A. M.

By order,
L. L. ROY,
Sect.-Treas.

August 1861.

2—2

AGRICULTURAL SOCIETY
Of the County of
L'ASSOMPTION

THE Annual EXHIBITION of the Agricultural Society of the County of L'Assomption, will be held on

Thursday, 3rd of October 1861
at TEN O'Clock A. M.

By order,
ALEX. ARCHAMBAULT,
Sect.-Treas.

August 1861.

1—2

A. S. C. L.

AGRICULTURAL SOCIETY AGRICULTURAL SOCIETY
Of the County of of the County of
ST. MAURICE TWO-MOUNTAINS.

THE Annual EXHIBITION of this Society
will be held at the
VILLAGE OF YAMACHICHE,
On the 8th October 1861,
at TEN O'Clock A. M.

By order,

F. E. MILOT,
Sec. Trés.

September 1861.

1-1

The Annual Exhibition of this County will
be held at

St. PLACIDE,
the 25th of September 1861,

By order,

DAMIEN MASSON.

Secretary-Treasurer.

1-2

AGRICULTURAL SOCIETY
of the County of
JACQUES-CARTIER

The Annual Exhibition of the County of
Jacques-Cartier will be held in the

VILLAGE OF LACHINE,

On **WEDNESDAY,**

The 25th September Instant.

at 10 O'clock A. M.

By Order,

N. M. LE CAVALIER,

Sec. Trea.,

August 1861.

1-2

Agricultural Society
OF THE COUNTY OF
RICHMOND.

THE Annual EXHIBITION of the Agri-
cultural Society of the County of Richmond,
will be held at

MELBOURNE, UPPER VILLAGE.

On Wednesday, the 2nd October 1861

By order,

JOHN MAIN,

Sec.-Treas.

1-2

August 1861.

Agricultural Society
OF THE COUNTY OF
CHAMBLY.

THE Annual EXHIBITION of Animals-
Agricultural Productions and Domestic Ma-
nufactures of the County of Chambly will be
held at

St. HUBERT,

On the 19th September 1861,

at TEN O'Clock A. M.

By order,

P. BASILE BENOIT,

Sec.-Treas.

1-2

August 1861.

COUNTY OF
BEAUHARNOIS

Agricultural Society.

The ANNUAL EXHIBITION will be held in

St. LOUIS DE GONZAGUE,

ON TUESDAY,

The 17th September 1861.

J. M. BROWNING,

Sec. Trea.

August 1861

1-1

AGRICULTURAL SOCIETY **Agricultural Society**
 Of the Electoral Divison of Of the County of

THREE-RIVERS HUNTINGDON.

THE Annual EXHIBITION of Agricultural Society of Three-Rivers will be held at
 The Annual Show of the County of Huntingdon Agricultural Society will be held on the

Three-Rivers,

SOCIETY'S GROUND,

at the Hay Market,

In the Village of Huntingdon, on

On the 22nd October 1861,
 at NINE O'Clock A. M.

Wednesday.

the 25th September 1861.

By order,

By order,

ELZEARD AUBRY,

PETER MACFARLANE,

Sec.-Treas.

Secretary-Treasurer of the said Society.

August 1861.

1—2

August 1861.

1—1

Agricultural Society

Société d'Agriculture

OF THE COUNTY OF

du Comté de

ROUVILLE

HUNTINGDON.

THE Annual EXHIBITION of this County will be held at
 L'Exposition Annuelle de la Société d'Agriculture du Comté de Huntingdon sera tenue sur le

ROUGEMONT,

Terrain de la Société

On the 25th September 1861,

Dans le Village de Huntingdon,

at M. CHADREY, at TEN O'Clock before noon.

Mercredi, le 25 Septembre 1861

By order,

Par ordre,

J. B. Sr. ONGE,

PETER MACFARLANE,

Sec.-Treas.

Secrétaire-Trésorier de la dite Société.

August 1861.

1—2

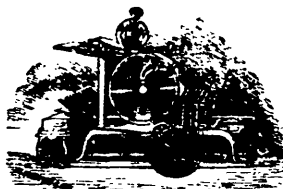
Août 1861.

1—1

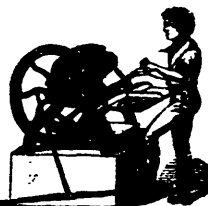
Imprimerie à Vapeur DE MONTIGNY & C^{IE}

Editeurs de "l'Agriculteur", et Imprimeurs pour les principaux Etablissements d'Education. Ils se chargent aussi de l'impression de Livres, et d'Ouvrages de Commande de toute espèce.

11, Rue Ste. Thérèse, Bureau, 18, Rue St. Gabriel,
MONTREAL.

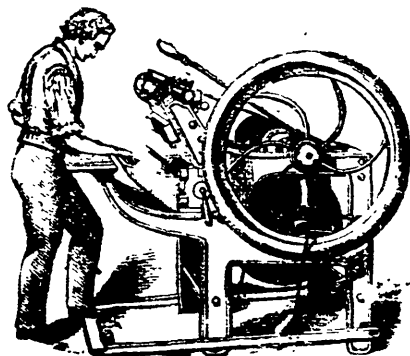


Les Propriétaires de l'Imprimerie ci-dessus, après avoir fait choix des meilleurs ouvriers, ont complètement renouvelé tous les départements de leurs Ateliers et facilité de beaucoup l'impression d'ouvrages unis et de goût, par l'addition de



Types, Bordures et Ornaments,
du style le plus beau et le plus élégant qui soit sorti des principales fonderies.

Les Editeurs de Livres, Marchands, Hommes d'Affaire et le Public en général, sont invités à venir examiner leur vaste assortiment de TYPES NOUVEAUX, du plus beau modèle, formant ensemble la plus grande et la plus riche collection de Caractères d'Imprimerie du Canada, toutes les nouveautés y sont ajoutées à mesure qu'elles sortent des diverses fonderies.



Plusieurs Presses à Cartes et pour Petits Ouvrages, ont été montées, à l'aide desquelles ils peuvent exécuter avec rapidité toutes commandes dont ils seront honorés, et à des prix si réduits qu'ils rencontreront l'approbation générale.

Impressions d'Ornement,
en Or et Couleurs de Fantaisie, faites de manière à ne pouvoir être surpassées.

Polies d'Assurance. Traités sur Banque, Douiers, Factures, Billets de Concert, Cartes, Menus de Diners, Programmes, Placards, Pamphlet, Blancs Légaux, Certificats de Marchandises, Blancs d'Accords, Constitution et Règlements, Billets de Bal Circulaires, Recus. Etiquettes, Affiches, Catalogues, etc., imprimés sous le plus bref délai et aux PLUS BAS PRIX.

Cartes de toutes les variétés, grandeurs et couleurs unies et de fantaisie, grandes Placards pour les Marchands de Campagne, imprimés en couleurs de fantaisie ou unies.

Les ordres de la Campagne par la Maille ou autrement, reçoivent l'attention la plus particulière.

Les soussignés sont toujours prêts à exécuter tout ouvrage de commande en langue française et anglaise.

Comme ils ne se servent que de Presses à vapeur, ils sont en mesure de remplir toutes les Commandes dont on voudra bien les honorer sous le plus bref délai et à des prix modérés.

De Montigny & Cie.

